

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



**Université Abou-Bekr Belkaid Tlemcen**

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie et  
Sciences de la Terre et de l'Univers



**Département : Sciences de la Nature et de la Vie**

## MEMOIRE

Présenté par **Boukhari Sarah**

Pour l'obtention du diplôme de  
Master **En Sciences Alimentaires**

**Option** : Technologie des Industries Agroalimentaires  
et Contrôle de Qualité

### Thème

**L'émergence des produits alimentaires Bio dans le  
marché algérien**

Soutenu en Juillet 2021 devant le jury

---

Président du jury	<b>Mr. Chaouche Tarik Mohamed</b>	Mca, UABB Tlemcen-Algérie
Examineur :	<b>Mme. Chaib Faiza</b>	Mcb, Université Oran-1-Algérie
Encadreur :	<b>Mlle. Ghanemi Fatima Zohra</b>	MCA, UABB Tlemcen-Algérie

**Année universitaire 2021-2022**

# Remerciement

*Avant toute chose, je tiens à rendre grâce à Allah de m'avoir donné la force et la patience pour accomplir ce travail*

*Je remercie du fond du cœur ma promotrice Mlle Ghanmi pour avoir accepté de m'encadrer, et pour les conseils et l'encouragement qui m'a guidée durant ce mémoire*

*Je remercie Monsieur Midoun pour ses instructions*

*Je remercie également les jurés qui ont consentis à juger mon travail*

*Je remercie tous ce qui m'ont répondu à mon questionnaire et qui ont partagé le lien sur les réseaux sociaux*

*Merci aussi à ma chère famille, mes amis et mes proches pour m'avoir toujours encouragé*

# *Dédicace*

*Je dédie ce modeste travail :*

*À mes parents pour leurs précieux conseils et leurs encouragements*

*À mes sœurs et frères pour leurs amour et leurs soutiens*

*À tous mes proches qui m'ont aidée et soutenu à la réalisation de ce mémoire*

## **Table des matières**

### **Introduction**

#### **Chapitre 01 : l'agriculture biologique**

1. Naissance et développement de l'agriculture biologique.....	05
2. Définition du concept de l'agriculture biologique.....	06
3. Que ce qu'un produit biologique ?.....	07
4. Le label Bio.....	08
- Champ d'application.....	08
5. L'objectif de l'agriculture biologique.....	08
6. Les principes de l'agriculture biologique.....	08
7. L'agriculture biologique dans le monde.....	09
a. Le marché de l'agriculture biologique.....	11
b. Les agricultures biologiques du pays du Maghreb et en euro-méditerranéen.....	13

#### **Chapitre 02 : l'agriculture biologique en Algérie**

1. L'Algérie vit un retard technologique.....	17
2. Secteur du bio en Algérie.....	18
- Les Produits bio non certifiés.....	18
- Les Produits bio certifiés.....	18
3. Atouts et difficultés de développement de l'agriculture biologique en Algérie .....	20
4. Principaux cultures biologique certifiés en Algérie .....	23
a. La Phœniculture biologique en Biskra.....	23
b. L'oléiculture biologique en Relizane et Mila.....	25
- L'huile d'olive « Dahbia » .....	25
c. La viticulture en Mascara .....	25
5. Perspectives.....	26

#### **Chapitre 03 : La certification biologique**

I. La certification biologique.....	29
1. Définition.....	29
2. Les organismes de certification.....	29
- Le rôle des organismes certificateurs.....	30
3. Les couts de la certification biologique.....	30
4. Le processus de la certification biologique.....	30

II. Le processus de la certification Bio adopté en Algérie.....	31
III. Etats des lieux principaux certifiées Bio en Algérie.....	32
IV. La cellule ministérielle et les textes juridiques relatifs à l’agriculture biologique .....	33
✚ La loi d’orientation agricole du 10 Août 2008.....	33
✚ Le système national de labélisation .....	34
a. Le comité national de labélisation .....	34
- Les institutions administratives publiques.....	34
- La profession .....	35
- Les organismes techniques, scientifiques et représentatifs .....	35
b. Secrétariat permanent .....	35
c. Des sous-comités spécialisés .....	35
d. Organismes de certification.....	36

## **Matériel et méthodes**

### **Discussions et résultats**

1. Autour de la consommation biologique.....	42
2. Les critères des produits bio .....	43
3. Les freins et les motivations à l’achat des produits bio .....	46

## **Conclusion générale**

### **Liste des tableaux :**

#### Tableaux

- Tableau n° 01 : Répartition de l’agriculture biologique dans le monde..... 10
- Tableau n°02 : Comparaison des données sur l’agriculture bio au Maghreb..... 13
- Tableau n°03 : les principaux superficies et productions agricoles biologiques en Algérie 22

### **Liste des figures :**

Figure 01 : Répartition des surfaces et exploitations BIO par continents (certifiées et en conversion) dans le monde.....	10
Figure n°02 : Répartition des surfaces et exploitations bio (certifiées et en conversion) dans le monde fin 2017.....	12
Figure n° 03 : Évolution du nombre de fermes Bio et des surface Bio dans le monde entre 2000 et 2017.....	12
Figure n° 04 : Structuration de la filière biologique en Algérie.....	19
Figure n° 05 la localisation des surfaces cultivées bio en Algérie.....	22
Figure n° 06 : Répartition des produits bio en Algérie.....	23
Figure n°07 : la production mondiale de dattes en tonnes.....	24
Figure n°08 : localisation de la région Biskra.....	25
Figure n°09 : produits alimentaires commercialisées sous label AB.....	26
Figure n °10 : le questionnaire.....	38
Figure n°11 : Pourcentages des personnes interrogés selon le sexe.....	42
Figure n°12 : Pourcentages des âges des personnes interrogés.....	42
Figure n°13 : Pourcentages de la catégorie socio-professionnelle des interrogés.....	42
Figure n°14 : Pourcentages de la consommation des produits Bio des interrogés.....	43
Figure n°15 : Pourcentages des produits Bio les plus consommés des interrogés.....	43
Figure n°16 : Pourcentages des critères des produits Bio des interrogés.....	44
Figure n°17 : Pourcentages des produits Bio sont devenu un phénomène de mode.....	44
Figure n°18 : Pourcentages des raisons pour lesquels les interrogés consomment les produits Bio.....	45
Figure n°19 : Pourcentages des motivations pour lesquels les interrogés consomment des produits Bio.....	46
Figure n°20 : Pourcentages interrogés qui font attention aux étiquetages.....	46
Figure n°21 : Pourcentages des raisons qui freiner les interrogés à l'achat des produit Bio....	47
Figure n°22 : Pourcentages des avis des interrogés dans le cas des produits Bio devenu plus accessibles .....	47
Figure n°23 : Pourcentages des bases de l'achat des produits Bio des interrogés.....	48
Figure n°24 : Pourcentages des freins à l'achat des produits Bio des interrogés .....	48
Figure n°25 : Pourcentages des endroits à acheter des produits Bio.....	49

## Résumé

Le bio c'est tout ce qui est issu de l'agriculture biologique, qui favorise les matières premières naturelles et bannit tout ce qui est pesticide, additifs et engrais. Depuis plusieurs années, c'est devenu une tendance et un mode de vie.

Notre travail a consisté à établir un questionnaire concernant les produits Bio et leurs critères, les freins et les motivations de leur achat ainsi que les produits Bio les plus consommés, adressé à une population âgée de 18 à 65ans, avec un sexe ratio de 79% femmes et 21% hommes

Les principaux résultats montraient que les consommateurs préféreraient consommer des produits alimentaires Bio pour préserver leur santé, bien-être et qualité (62,4% Santé ; 47,7% Bien être et 47,7% Qualité) et on a constaté que le premier frein qui empêchait l'achat de ces produits est le prix (63%) qui est généralement trop élevé et qui est en même temps un facteur de motivation lorsqu'on cherche un produit de bonne qualité (27,8%), d'un autre côté, la valeur nutritionnelle et environnement (37,6%)

A la lumière de ces résultats on peut constater que l'Algérie reste très en retard dans ce domaine, malgré les atouts qui peuvent lui permettre de se développer telle que l'agriculture traditionnelle, Toutefois, il existe des produits bio algériens certifiés comme est le cas des dattes de « Deglet Nour », destinés à l'exportation. On devrait donc encourager davantage la production de produits Bio de la sorte.

**Mots clés : Produits alimentaires Bio, Agriculture biologique, Santé, Qualité, Freins, Motivations, Environnement**

### ملخص:

العضوية هي أي شيء يأتي من الزراعة العضوية، والتي تفضل المواد الخام الطبيعية وتتجنب أي مبيدات حشرية ومضافات، وأسمدة. لعدة سنوات أصبح اتجاهًا وطريقة حياة.

يتكون عملنا من إنشاء استبيان يشمل على أسئلة تتعلق بالمنتجات العضوية ومعاييرها، والعقبات والدوافع لشراء هذه المنتجات العضوية والمنتجات العضوية الأكثر استهلاكًا، موجهة إلى السكان الذين تتراوح أعمارهم بين 18 و65 عامًا، مع تحديد الجنس 79% نساء و21% رجال من فئات اجتماعية مهنية مختلفة وجمع الإجابات لمناقشتها بعد ذلك.

قد وجد ان العقبة الاولى التي تحول دون شراء هذه المنتجات هي السعر والذي غالبا ما يكون مرتفع جدا و في نفس

الوقت هو عامل محفز عندما نبحث عن منتجات عالية الجودة 27.8، من جهة اخرى القيمة الغذائية و البيئة 37.6 على ضوء هذه النتائج نستطيع ان نشير الى ان الجزائر تبقى متأخرة جدا في هذا الميدان بالرغم من نقاط القوة التي تستطيع ان تسمح لها بالتطور

مثل الزراعة التقليدية، ومع ذلك يوجد منتجات عضوية جزائرية معتمدة مثل ما هو الحال مع تمور « دقلة نور » الموجهة الى التصدير، لذلك يجب أن نشجع إنتاج المواد العضوية في هذا الطريق.

**الكلمات المفتاحية:** المنتجات الغذائية العضوية، الزراعة عضوية، صحة، جودة، العقبات، الدوافع، البيئة.

## **Abstract**

Organic is anything that comes from organic farming, which favors natural raw materials and banishes anything that is pesticides, additives and fertilizers. For several years now, it has become a trend and a way of life. Our work consisted in establishing a questionnaire concerning organic products and their criteria, the obstacles and motivations for their purchase as well as the most consumed organic products, addressed to a population aged 18 to 65, with a sex ratio of 79% women and 21% men. The main results showed that consumers would prefer to consume organic food products to preserve their health, well-being and quality (62.4% Health; 47.7% Well-being and 47.7% Quality) and it was found that the first obstacle to buying these products is the price (63%) which is generally too high and which is at the same time a motivating factor when looking for a good quality product (27.8%), on the other hand, the nutritional value and the environment (37.6%). In the light of these results, it can be seen that Algeria remains far behind in this field, despite the assets that can allow it to develop such as traditional agriculture, However, there are certified Algerian organic products such as the case of "Deglet Nour" dates, intended for export. We should therefore encourage the production of organic products in this way.

The keywords : Organique food Product, Biologique agriculture, Health, Quality, Obstacles, Motives,

The environmnt.

# **Introduction générale**

## **Introduction générale :**

---

Un produit biologique, c'est-à-dire issu de l'agriculture biologique, doit pour obtenir cette dénomination résulter d'un mode de production bien spécifique. De façon générale, l'agriculture biologique vise à maintenir et à améliorer l'écosystème, à limiter la surexploitation, à réduire la pollution des ressources naturelles et la consommation d'énergie non renouvelables. Plus précisément, l'utilisation des engrais chimiques, des pesticides de synthèse et des désherbants ou hormones issus de manipulations génétiques est strictement interdite, toutes ces règles sont régies par la réglementation et nécessite une certification biologique garantissant la reconnaissance, la valorisation et l'origine de ses produits biologiques (**Sylvander ,1997**).

Pour beaucoup des altermondialistes aux bourgeois bohèmes, manger bio n'est plus qu'un simple phénomène de mode, c'est un style de vie. Les aliments biologiques séduisent aujourd'hui de nombreux consommateurs. Alors que la promesse initiale intègre une dimension environnementale, sociale et sanitaire, les consommateurs associent surtout le bio avec une qualité supérieure des aliments (**Larceneux et al, 2010**).

Au début du vingtième siècle, des mouvements prônant une agriculture biodynamique, biologique, organique ou naturelle sont apparus aux quatre coins du monde sur base d'un constat : « Une agriculture qui ne peut produire sans détruire porte en elle les germes de sa propre destruction » (**Rabhi, 2008**).

Bien que l'agriculture biologique soit considérée comme un système durable et rentable au niveau de l'économie des pays, aussi reconnue comme alternative intéressante pour valoriser les ressources locales, elle connaît des degrés de développement différents entre les pays développés et les pays en voie de développement

Le cadre pratique de ce travail se composera principalement d'une étude quantitative. Nous avons interrogé des gens afin d'en savoir leurs avis et connaissance sur les aliments bio. Nous avons voulu également recueillir des informations concernant les freins et les motivations à l'achat de produits alimentaires bio et aussi voir les aliments bio consommés en Algérie, et Suite à l'analyse des résultats de notre étude, nous exposerons les conclusions tirées.

La synthèse bibliographique de ce manuscrit s'articule autour de trois chapitres :

- Un premier chapitre qui décrit de façon générale et détaillée l'agriculture biologique
- Un second chapitre présentant les principaux produits alimentaires bio en Algérie et les régions où ils sont cultivés

## **Introduction générale :**

---

- Un troisième chapitre mettant le point sur l'importance de la certification bio dans le monde et en Algérie

# **Chapitre I :**

# **L'agriculture biologique**

# Chapitre I : L'agriculture biologique

---

## 1. Naissance et développement de l'agriculture biologique

En Europe, l'Agriculture biologique s'est développée dans les années 1920 dans des pays tels que l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse et l'Angleterre (NAO,2017). Dès 1928, la société de commercialisation coopérative de Brandebourg « Demeter » fut créée pour distribuer les produits biodynamiques. C'est en 1950 qu'elle fait son apparition en France en réponse à l'élan d'intensification de l'agriculture. Les pionniers de ce type d'agriculture la définissaient comme « la synthèse qui réunit dans un même objectif la recherche de la fertilité de la terre et la santé de l'animal et de l'homme » (Agence Bio,2017). Les premières associations d'agriculture et d'organisations d'AB ont été créées dans les années 40, notamment le premier label biologique Bioland, ainsi que Natureland et Demeter en Allemagne, Bio Suisse en confédération helvétique, Nature et Progrès en France et Soil Association au Royaume Unis.

En 1958, le premier Groupement de l'Agriculture Biologique (GAB) de l'Ouest et en 1961, l'Association Française d'Agriculture Biologique (AFAB) sont créés. C'est en 1970 que l'agriculture biologique fait son apparition au salon de l'Agriculture de Paris pour la première fois (Agence Bio,2017).

Durant cette période et en l'absence de règlement européen, la France crée et homologue une vingtaine de cahiers des charges. Pour essayer de coordonner ces mouvements associatifs qui se sont créés, des associations de cinq pays — la Grande-Bretagne, la Suède, les États-Unis, l'Afrique du Sud et la France — créent l'IFOAM à Paris en 1972 pour appui un cahier des charges qui sert de référence au niveau mondial. Durant la même année, le premier cahier des charges a fait son apparition. En 1978, des agriculteurs biologiques fondent la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) qui a pour objectif de réunir les producteurs et de fédérer l'ensemble de la production (FNAB ,2017). Ensuite, La France a fait partie des précurseurs, en reconnaissant une agriculture qui « n'utilisant pas de produits chimiques, ni pesticides de synthèse » dans le cadre de la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 et du décret du 10 mars 1981. En 1985, cette démarche est officiellement appelée agriculture biologique et le logo AB fait son apparition. Finalement,

1991a été une année importante pour l'AB avec l'adoption d'un règlement (RCEE n°2092/1991) au niveau européen pour la production végétale. Cette réglementation vient harmoniser les pratiques des différents états membres. Il est élargi en 1999 à la production animale. Il sera remplacé par le Règlement (CE) N°834/2007 dans le but de développer une « approche harmonisée du concept de production biologique » (JOUE,2017).

# Chapitre I : L'agriculture biologique

---

La reconnaissance de l'AB par les politiques publiques instituées par l'Union Européenne au début des années 1990 a deux aspects :

- La création d'un signe de qualité public (logo AB).
- L'utilisation du logo AB passe par la certification obligatoire d'une tierce-partie. Il s'agit d'une caractéristique essentielle du marché spécifique de l'AB tel qu'il est régi par cette réglementation. C'est un changement dans les formes de coordination qui fait passer l'AB du réseau à l'industrie (**Sylvander, 1997**).

Le même type de dynamique s'est opéré aux USA et au niveau international avec l'installation, depuis la mise en place de l'OMC, d'un régime de normalisation néolibéral des signes commerciaux de qualité et en particulier de l'AB (**Fouilleux et Loconto, 2016**). Dans ce régime, les standards sont des outils de différenciation des marchés qui, certes se réfèrent à une doctrine, mais qui se réduisent en tant que support de transactions marchandes à des obligations de moyens, qui doivent être aisément contrôlables par un certificateur (**Allaire, 2010**).

En 2013 le « programme Ambition Bio 2017 » est adopté par le ministre français de l'Agriculture et qui a pour objectif de donner un nouvel élan au développement de l'agriculture biologique du « champ à l'assiette » et dans l'ensemble des secteurs concernés. Un des objectifs principaux pour y parvenir est le « doublement de la part des surfaces en bio d'ici fin 2017 associé à un objectif de développement continu et durable de la consommation » (**Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2017.2013**).

## 2. Définitions du concept de l'agriculture biologique

Selon la définition du Codex Alimentarius : L'agriculture biologique est un système de gestion de production holistique qui favorise et met en valeur la santé de l'agroécosystème, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et l'activité biologique du sol (**Codex Alimentarius, 1999**).

L'IFOAM a défini l'agriculture biologique comme un système productif qui allie tradition, innovation et science au bénéfice de l'environnement commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie pour tous ceux qui y sont impliqués (**IFOAM,2008**).

D'après la réglementation de l'Union Européenne : l'agriculture biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production

# Chapitre I : L'agriculture biologique

---

respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels » (**Règlement (CE) N°834/2007, p. 1**).

Les produits biologiques non-alimentaires tels que les produits d'entretiens ne sont pas non plus couverts par le règlement de l'UE, mais ils répondent généralement à des cahiers de charges de certificateurs indépendants tels que ECOCERT qui est un organisme reconnu de contrôle et de certification (**ECOCERT,2014**).

L'agriculture biologique est le management des organismes vivants dans le sol et dans le milieu aérien. Bien gérée, l'action globale et interdépendante de tous ces organismes est génératrice d'énergie et permet la croissance autarcique des cultures, c'est-à-dire sans apport de complément d'engrais ni de traitements (**Carné-Carvalet, 2011**).

L'agriculture biologique est une méthode de culture et d'élevage ancestrale basée sur :

- L'utilisation de moins possible d'apports de l'extérieur et éviter l'emploi d'engrais et de pesticides de synthèse ainsi que d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).
- La pratique en parfaite harmonie avec la nature dans le respect de la santé Humaine y compris de l'agroécosystème, de la biodiversité, des cycles biologiques et des activités biologiques des sols. (**Ait Saada et al, 2015**).

### 3. Que ce qu'un produit alimentaire bio ?

Un produit bio est avant tout un produit qui respecte une réglementation stricte et très précise qui se trouve détaillée dans un cahier des charges dont l'application est contrôlée par un organisme de certification, lui-même agréé (**ELWATAN ,2019**).

Selon la législation européenne : peuvent être qualifiés de biologiques :

- Les produits agricoles [animaux et végétaux] (y compris les produits de l'aquaculture) non transformés ou transformés et destinés à l'alimentation humaine.
- Les aliments pour animaux.
- Le matériel de reproduction végétative et les semences utilisés aux fins de culture.
- Les levures pour l'alimentation humaine ou animale
- Les animaux sauvages issus de la pêche ou de la chasse ne peuvent pas être biologiques car la législation veut que l'alimentation et les conditions d'élevage puissent être contrôlées.
- Le sel ne peut pas être qualifié de biologique non plus car ce n'est pas un produit agricole (**Le règlement (CE) N°834/2007**).

# Chapitre I : L'agriculture biologique

---

## 4. Le label Bio

Le label Biologique s'applique aux denrées obtenues dans le respect des normes de production biologique à tous les stades – production, manipulation, traitement et commercialisation – et certifiées comme telles par un organisme ou une autorité dûment habilitée (ADS, 2021).

Il constitue une allégation liée davantage au processus qu'au produit

### Champ d'application :

- Les produits végétaux non transformés, les animaux d'élevage et les produits animaux non transformés
- Les produits végétaux et les produits animaux destinés à l'alimentation humaine, transformés, élaborés essentiellement à partir d'un ou de plusieurs ingrédients d'origine végétale et/ou animale Les aliments pour les animaux d'élevage, les aliments composés pour animaux et les matières premières pour aliments pour les animaux d'élevage
- Les produits non alimentaires, tels que les produits cosmétiques, les huiles essentielles non alimentaires (ADS, 2021).

## 5. L'objectif de l'agriculture biologique :

La production biologique poursuit les objectifs généraux suivants :

- Établir un système de gestion durable pour l'agriculture qui respecte les systèmes et cycles naturels, Contribue à atteindre un niveau élevé de biodiversité, Fait une utilisation responsable de l'énergie et des ressources naturelles Viser à produire des produits de haute qualité
- Viser à produire des produits de haute qualité
- Viser à produire une grande variété de denrées alimentaires et autres produits agricoles qui répondent à la demande des consommateurs concernant des biens produits par l'utilisation de procédés qui ne nuisent pas à l'environnement, à la santé humaine, à la santé des végétaux ou à la santé et au bien-être des animaux (RÈGLEMENT (CE) N°834/2007).

## 6. Les principes de l'agriculture biologique :

Ils sont quatre, et représentés comme suit :

- Principe de santé : L'agriculture biologique doit maintenir et améliorer la santé des sols, des végétaux, des animaux, des humains et de la planète.
- Principe d'écologie : L'agriculture biologique doit se baser sur les cycles et systèmes écologiques vivants, travailler avec eux, les reproduire et contribuer à les préserver.

# Chapitre I : L'agriculture biologique

---

- Principe d'équité : L'agriculture biologique doit se baser sur des relations qui garantissent l'équité à l'égard de l'environnement commun et des possibilités de vie.
- Principe de précaution : L'agriculture biologique doit être gérée avec prudence et de manière responsable afin de préserver la santé et le bien-être des générations actuelles et futures et de l'environnement. (IFOAM, 2006)

## 7. L'Agriculture biologique dans le monde :

La surface mondiale cultivée suivant le mode biologique, a été estimée à près de 69,9 millions d'hectares fin 2017. Elle représentait 1,4 % de l'ensemble du territoire agricole des 181 pays enquêtés. Près de 2,9 millions d'exploitations agricoles certifiées bio ont été enregistrées en 2017. En début 2019 : 93 pays s'étaient dotés d'une réglementation pour l'agriculture biologique. Elle était en préparation dans seize autres pays : qui comprend l'Algérie, l'Afrique de sud. Les surfaces agricoles cultivées en bio et le nombre de fermes bio ont augmenté à des rythmes plus ou moins rapides suivant les zones, En dix-sept ans. Les taux de croissance les plus forts ont été observés en Asie et en Afrique, où le développement a réellement démarré à partir des années 2000 (Agence bio, 2019).

- L'Amérique du Nord : 43,8 % du marché mondial en 2017

Les Etats-Unis étaient en première position avec 41 % du marché bio mondial en 2017.

- L'Europe : 42,9% du marché mondial en 2017 ,92% de la consommation bio européenne dans l'UE

En 2017, parmi les dix premiers marchés bio mondiaux, sept étaient situés en Europe.

- L'Asie : un marché bio en forte progression.

Le marché bio asiatique a connu une forte croissance ces dernières années. Il a été estimé à près de 10,1 milliards € en 2017. Les six principaux marchés d'Asie pour les produits bio sont la Chine, le Japon, le Kazakhstan, la Corée du Sud, l'Inde et les Emirats-Unis.

- L'Amérique Latine : un marché bio encore modeste

Une forte proportion de la production bio est exportée. Néanmoins, un marché domestique pour les produits bio se développe dans un certain nombre de pays.

Le Brésil était le premier marché bio d'Amérique latine avec 778 millions € en 2016.

- L'Afrique : un marché bio encore assez peu développé.

Les produits bio sont destinés à l'exportation L'Afrique du sud : le premier marché du continent africain (Agence bio, 2019)

# Chapitre I : L'agriculture biologique

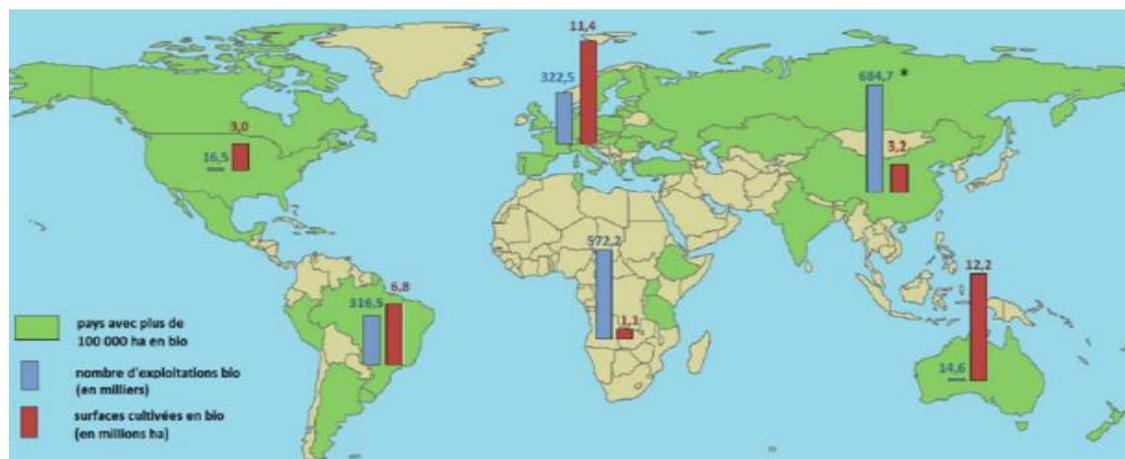


Figure n° 01 : Répartition des surfaces et exploitations BIO par continents (certifiées et en conversion) dans le monde :

Agence BIO d'après FIBL/IFOAM et différentes sources européennes – 2016

Tableau n° 01 : Répartition de l'agriculture biologique dans le monde

Donnée 2017		Afrique	Amérique du nord	Amérique latine	Asie	Europe	Océanie
<b>Surface</b>	Surface cultivée en bio (millions d'hectares)	Près de 2,1	Plus de 3,2	Près de 8,0	Plus de 6,1	Près de 14,6	Près de 35,9
	Part de la SAU du continent en bio	0,2 %	0,8 %	1.1%	0.4%	2.9%	8,5%
	<b>Pays avec la plus grande surface bio</b>	Tunisie	Etats unis	Argentine	Chine	Espagne	Australie
	% des surfaces bio du continent dans ce pays	15%	63%	42%	49%	14%	99%
	<b>Nombre de fermes bio</b>	814808	19018	455578	1143152	403208	26750
	<b>Pays avec le plus grand nombre de fermes bio</b>	Sao Tomé et Príncipe (18,0 %)	Iles du Détroit (1,9 %)	Uruguay (13,0 %)	Timor Oriental (8,2 %)	Liechtenstein (37,9%)	Samoa (37,6 %)

## Chapitre I : L'agriculture biologique

<b>Nombre de fermes</b>	<b>% des fermes bio du continent dans ce pays</b>	32%	79%	44%	72%	14%	60%
<b>Principales culture bio</b>		Café, olives, Oléagineux, fruits à coque, Cacao et coton	Céréales, oléagineux et légumes	Café, cacao, fruits tropicaux et subtropicaux et céréales	Céréales, protéagineux, légumes secs, coton, oléagineux et noix de coco	Céréales, olives, protéagineux, oléagineux et raisins	Noix de coco, fruits tropicaux et subtropicaux et café

Agence BIO d'après FIBL/IFOAM et différentes sources européennes

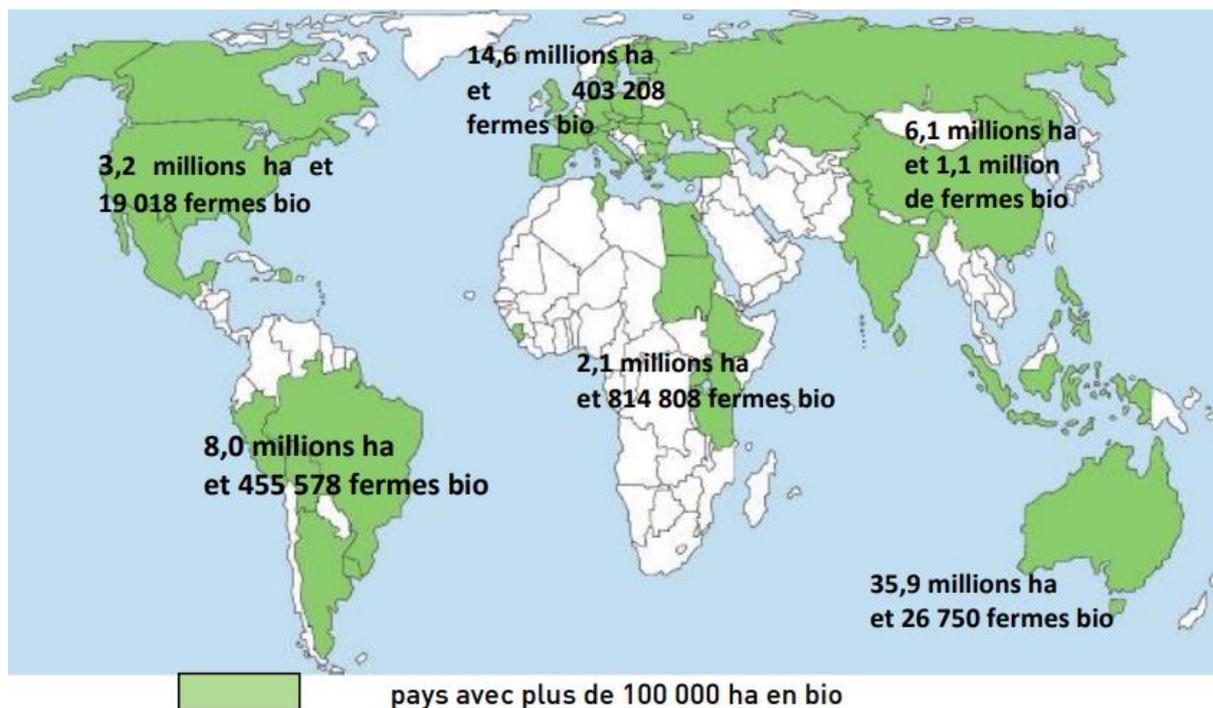
Le tableau n°01 montre la répartition des surfaces, nombre de fermes et différentes cultures dans différentes régions du monde

Les surfaces bio certifiées ou en conversion sont réparties un peu partout dans le monde, l'Océanie prend la première place en nombre d'hectares suivie d'Europe, Amérique latine, Asie, Amérique du nord et enfin de l'Afrique pour différentes cultures.

### a. Le marché de l'Agriculture Biologique

Le Bio est maintenant reconnu comme étant une industrie en croissance rapide, les préoccupations des consommateurs en ce qui concerne la santé et l'intégrité environnementale des systèmes de production, de nourriture expliquent en grande partie la récente expansion du secteur bio (Lockie et al, 2006) Cette expansion de marché du secteur bio s'est produite en même temps que l'accroissement de la superficie dédiée à la production bio. La part de l'alimentation bio, sans produits phytosanitaires, ni OGM, a bondi de 20% en 2016, et les surfaces cultivées en bio ont progressé de 16%, ainsi le marché alimentaire bio mondial a été multiplié par cinq en quinze ans, atteignant 86,6 milliards de dollars en 2014.

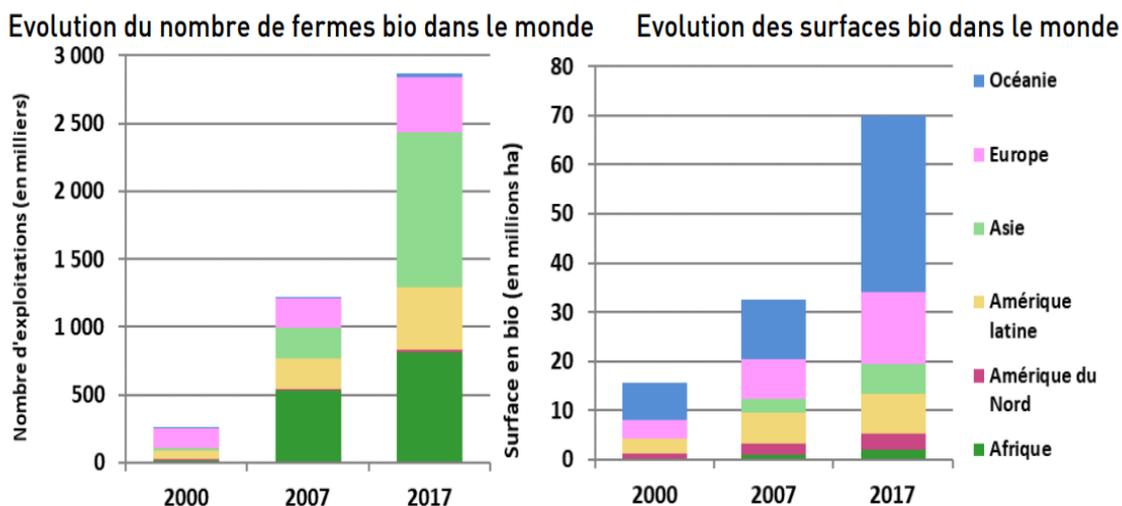
# Chapitre I : L'agriculture biologique



**Figure n°02 : Répartition des surfaces et exploitations bio (certifiées et en conversion) dans le monde fin 2017**

Agence BIO d'après FIBL/IFOAM et différentes sources européennes

Les surfaces bio non agricoles (principalement dédiées à la cueillette et à l'apiculture) représentaient 42,4 millions ha en 2017. 47 % de ces surfaces étaient localisées en Finlande, en Zambie et en Tanzanie (Agence Bio, 2019).



**Figure n°03 : Évolution du nombre de fermes Bio et des surface Bio dans le monde entre 2000 et 2017 :**

Agence BIO d'après FIBL/IFOAM et différentes sources européennes

## Chapitre I : L'agriculture biologique

En dix-sept ans, les surfaces agricoles cultivées en bio et le nombre de fermes bio ont augmenté à des rythmes plus ou moins rapides suivant les zones. Les taux de croissance les plus forts ont été observés en Asie et en Afrique, zones où le développement a réellement démarré à partir des années 2000. Entre 2000 et 2017, les surfaces bio océaniques ont été presque multipliées par cinq. La part relative de chaque continent dans l'agriculture bio mondiale a fortement évolué de 2000 à 2017

### b. Les agricultures biologiques des pays du Maghreb et en euroméditerranéen

L'Europe présente 42.9% du marché mondial en 2017 et 92% de la consommation bio européenne dans l'UE (**agence bio,219**) avec la prééminence des pays comme l'Allemagne (5 Md d'euros), la France (3 Md d'euros), le Royaume-Uni (2 Md d'euros) et l'Italie (1,5 Md d'euros). Les surfaces biologiques sont passées de 5,4 millions ha en 2001 à 9,3 M ha en 2009 (Hulot, 2011). La Suisse est considérée comme le principal marché européen du bio (1,75 Md\$ hors de l'UE) (**Hadjou et cheriet,2013**).

En Méditerranée, l'agriculture biologique couvrait près de 4,5 millions d'hectares et 150 000 producteurs en 2009 (**Agence BIO, 2011**). Plus des deux tiers des terres cultivées en bio se trouvent dans trois pays : l'Espagne (1,65 M ha), l'Italie (1,12 M ha) et la France (850 000 ha). La Turquie (383 000 ha), la Grèce (327 000 ha) et le Portugal (158 000 ha) affichent également des surfaces en forte croissance. Au sud de la méditerranéen, la Tunisie (175 066 ha) arrive en tête avec son ambitieux programme de développement du bio. En suite viens l'Egypte (56 000 ha). Le Maroc (17030 ha), l'Algérie (623 ha) et la Libye commencent à peine à s'intéresser à la production agricole bio, avec des surfaces très modestes) (**Hadjou et cheriet,2013**)

Tableau n°02 : Comparaison des données sur l'agriculture bio au Maghreb

Pays	Algérie	Tunisie	Maroc
Surface (Ha)	623 ha (1118,25 ha selon Abdellaoui, 2012)	175.066 ha	17.030 ha
Evolution de la surface (2009/2010)	+ 0,2	4,6 %	+ 348,2
Production en valeur	Faible	44 millions d'euros	/
Production en volume	/	170.000 tonnes	12.500 tonnes
Nombre Exploitations	81 (59 selon Abdellaoui, 2012)	2487	120

## Chapitre I : L'agriculture biologique

<b>Principales Productions</b>	Dattes, huile d'olive, olive	Huile d'olive, dattes, fruits et légumes	Huile d'Argan, huile d'olive, fruits et légumes, plantes médicinales et aromatiques
<b>Destination marché</b>	Principalement à l'export ver le marché européen – marché interne inexistant	Principalement à l'export ver le marché européen – marché interne faible	Principalement à l'export ver le marché européen – marché interne faible
<b>Soutien institutionnel</b>	Législation récente sur le bio (2008), absence d'organisme de certification, absence de stratégie nationale de développement du bio, faible soutien, faible recherche.	Réglementation et plan national de développement de l'agriculture biologique – subvention sur les équipements (30 %) et sur les frais de contrôle et de certification (70 %) sur une période de 5 ans, organisme de recherche et de vulgarisation.	Loi en cours de préparation – Mise en œuvre d'un plan à l'horizon de 2020 pour développer le bio, faible soutien, organisme de recherche, organisme de vulgarisation.

(Agence bio, 2011, H. Abdellaoui, 2012)

Le tableau n°02 renseigne sur une comparaison entre les surfaces, les productions, les nombres d'exploitants et les débouchés et soutien institutionnel de l'état de développement de l'agriculture biologique en Algérie, Tunisie et au Maroc.

L'Algérie a un retard important dans le développement de l'agriculture biologique par rapportaux pays voisins malgré l'effort institutionnel et Ce retard peut être expliqué par l'absence d'organisme de recherche et de vulgarisation qui sont présents dans les pays voisins et l'inexistence de cahiers des charges et d'organisme certificateur en Algérie.

L'agriculture biologique est plus développée au Maroc qu'en Algérie malgré le faible soutien de l'état.

La Tunisie est le pays le plus avancé des pays de l'Afrique du nord, à la fois en termes de surface convertie au bio et de nombre d'exploitations agricoles bio. C'est grâce à l'adaptation de sa réglementation et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale en faveur de la promotion de l'agriculture biologique. Sa production annuelle en bio a atteint 170 000 tonnes et elle est en forte progression (Hadjou et cheriet,2013).

**Les principales productions biologiques tunisiennes sont les dattes, l'huile d'olive et plus généralement les fruits et légumes. La stratégie de la Tunisie est totalement extravertie**

## Chapitre I : L'agriculture biologique

---

puisque l'essentiel de la production est destiné au marché européen. Le marché interne occupe une place marginale, néanmoins la nouvelle politique de ce pays tente de développer ce marché interne parallèlement au renforcement des marchés extérieurs (**Hadjou et cheriet,2013**).

Le Maroc tient une position de « challenger » même si sa production biologique certifiée est encore loin derrière celle de la Tunisie. **Le Maroc est le pays qui enregistre la plus forte croissance en termes de surface convertie au bio entre 2009 et 2010**. A l'instar de la Tunisie, **les fruits et légumes sont les principales productions biologiques, avec l'huile d'Argan et l'huile d'olive comme produits emblématiques. Ce pays tente également de valoriser les plantes médicinales et aromatiques bio**. Le frein principal à l'épanouissement de l'agriculture biologique au Maroc est le coût de certification (**Hadjou et cheriet,2013**).

L'enjeu pour ce pays est de développer une politique volontariste accompagnant techniquement et financièrement les agriculteurs dans le processus de certification. Dans les trois pays soumis à notre comparatif, il n'y a aucun qui a réussi à mettre en place des organismes de certification locale. Les exploitants recourent ainsi à des organismes de certification français pour la plupart, ce qui a un effet certain sur l'augmentation des coûts de certification. Il est nécessaire également de relever le manque d'experts, de spécialistes et d'organismes de formation sur cette agriculture biologique assez nouvelle pour ces pays du Maghreb. Le Maroc aussi est dans une stratégie extravertie et destine la totalité de sa production à l'export au marché européen. (**Hadjou et cheriet, 2013**).

**Chapitre II :**  
**L'agriculture biologique en**  
**Algérie**

## **Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie**

---

L'Algérie, terre de nos chères dattes bio, est aussi un pays au potentiel agricole très mal exploité selon les spécialistes (le pays compte 8,5 millions d'hectares agricoles, soit 3,6 % de la superficie totale du pays, alors que la France en compte près de 30 millions). Sur ces 8,5 millions d'hectares, les surfaces agricoles bio représentaient une infime partie il y a encore quelques années (700 hectares environ) **(bionoor,2017)**

Plusieurs études **(Abdellaoui, 2012, Hadjou et al,2013)** ont avancé les possibilités de développement de l'agriculture biologique en Algérie à travers notamment les potentialités économiques, les proximités des techniques de production et des marchés européens demandeurs. Ils s'accordent aussi sur le potentiel et les atouts de développement de l'agriculture biologique en Algérie bien que le nombre d'exploitations certifiées ne dépasse pas la centaine :59 selon Abdellaoui et 81 selon( **l'Agence bio 2012**) et couvrent une superficie de seulement 1 118 hectares.

L'agriculture biologique en Algérie peut s'avérer comme une alternative intéressante pour valoriser les ressources locales, d'autant plus que le marché mondial ne cesse de croître, pour faire face aux crises alimentaires. La durabilité, la rentabilité de cette agriculture et la proximité des marchés européens en croissance sont également des facteurs favorables à l'épanouissement de ce modèle agricole en Algérie. **(Hadjou et cheriet,2013)**

En Algérie, depuis l'an 2000 à ce jour, plusieurs Wilayas dont (Biskra, Skikda, Guelma, Relizane, Bejaia, Mascara, Ain Temouchent, Tizi ousou, Mostaganem, Tlemcen, Médea, Khenchla, Oran et Tipaza) ont été engagées dans cette optique de promouvoir l'agriculture biologique dans le pays et ce pour une superficie d'environ 1100 ha.

Plusieurs parcelles ont été identifiées à travers tout le territoire national pour les convertir à l'agriculture biologique. Leurs superficies ont plus que triplé par rapport à 2010, durant laquelle le secteur agricole a ciblé 200 ha dont 160 ha sont déjà entrés en production de datte à Biskra **(Abdellaoui ,2012)**.

### **1. L'Algérie vit un retard technologique :**

L'Algérie est en fin de compte le pays qui enregistre le plus grand retard en matière de développement de l'agriculture biologique. Une très faible surface s'est convertie depuis les années 2000 grâce à l'implication de jeunes agriculteurs dynamiques, ayant souvent des relations avec la diaspora algérienne établie en France. C'est le cas dans le secteur phonicole qui a vu ses premières dattes biologiques certifiées grâce à une entreprise créée par un Français d'origine algérienne et résidant en France **(Hadjou et cheriet,2013)**.

## Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie

---

L'évolution récente des surfaces converties en bio alerte sur leur faiblesse. Cela s'explique en grande partie par le manque de politique nationale claire de soutien en faveur de cette agriculture biologique, d'autant plus que comme au Maroc, il existe des surfaces importantes de culture biologique non certifiée. La politique de vulgarisation est assez inefficace et n'incite guère les agriculteurs à s'intéresser au bio, d'autant plus que les difficultés inhérentes au processus de certification rebutent nombre de ces personnes. Les premières exploitations qui ont réussi leur conversion en bio ont eu recours à des organismes de certification étrangers. Les cultures bios se limitent essentiellement aux **dattes**, aux **vins**, aux **olives** et à **l'huile d'olive**. Le marché européen et plus particulièrement français est le plus recherché de par son potentiel et sa proximité. Il est clair que l'Algérie a la politique la moins incitative des trois pays maghrébins en faveur du bio (**Hadjou et cheriet,2013**).

### 2. Le secteur du bio en Algérie :

Le secteur du bio en Algérie doit être différencié en deux catégories principales : **les produits bio non certifiés et les produits bio certifiés**.

#### - Les produits bio non certifiés :

L'agriculture traditionnelle, qui représente la majorité du secteur agricole algérien (70 % de la SAU). Une grande partie de la population des zones rurales et notamment des montagnes a accès à ces produits biologiques et à des prix raisonnables. Par ailleurs, la production issue des petites exploitations familiales, destinée principalement à l'autoconsommation. Cette production est complètement naturelle, les paysans recourant très rarement à des fertilisants ou à des produits de traitement. Les produits relevant de cette catégorie **sont assez divers : fruits et légumes, produits laitiers, céréales...etc** (**Hadjou et cheriet,2013**).

#### - Les produits bios certifiés :

Les produits bio certifiés est quant à elle à un stade embryonnaire. Il n'existe en effet aucune stratégie nationale propre à définir des objectifs de production et/ou d'exportation

A relever néanmoins, quelques mesures incitatives<sup>3</sup> dans le cadre du PNDA. Le marché intérieur est inexistant, les consommateurs urbains cherchent avant tout des produits avec des prix accessibles, surtout dans le contexte d'inflation galopante. L'absence de circuits de distribution organisés, comme les grands magasins type Hyper ou Super Marché, ne permet pas de saisir l'attractivité potentielle des produits bio auprès des consommateurs algériens (**Hadjou et cheriet, 2013**).

## Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie

En Algérie, il n'existe pas de plan national pour l'agriculture bio, les textes législatifs spécifiques à ce secteur ne se sont mis en place que tardivement (Abdellaoui, 2012)

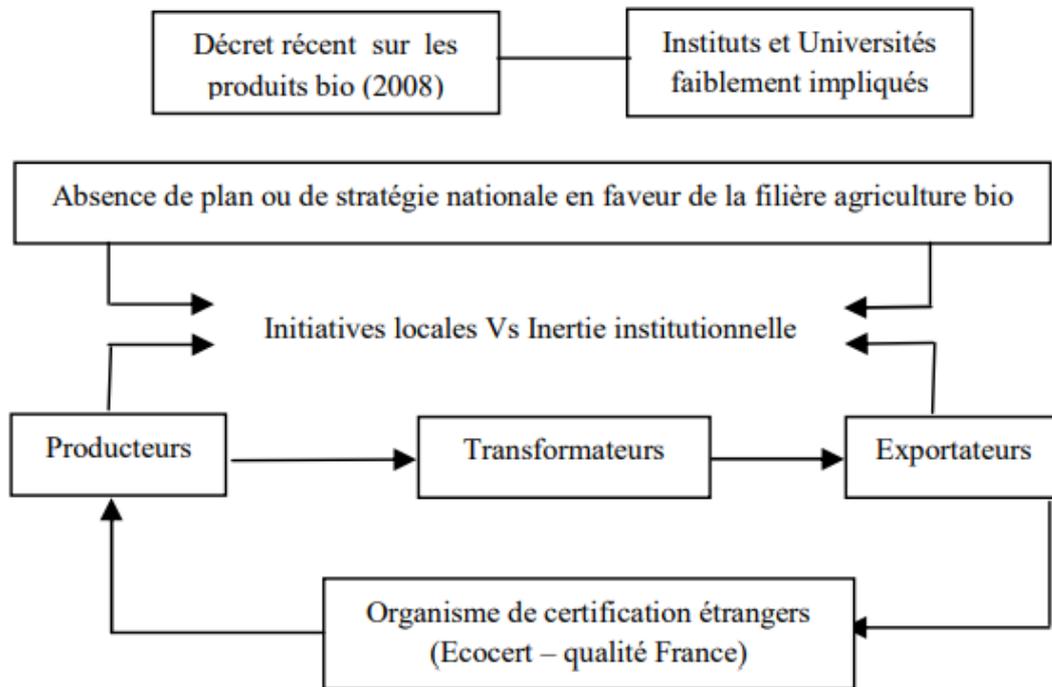


Figure n° 04 : Structuration de la filière biologique en Algérie

Abdellaoui, 2012

Le schéma reprend les principaux éléments organisationnels et institutionnels de l'agriculture biologique en Algérie.

Pourtant, les règlements qui font référence existent au niveau européen<sup>4</sup> et au niveau mondial (Codex Alimentarius Guidelines de la FAO et les standards de l'IFOAM). Ils sont en général repris par l'ensemble des pays y compris ceux du sud comme la Tunisie. La législation sur la qualité n'est pas en conformité avec les règlements européens. Il n'existe pas d'organe au niveau du ministère de l'agriculture chargé de superviser la filière bio (la cellule ministérielle sur les produits bio créée en 2002 a cessé de fonctionner) (Abdellaoui, 2012). Les organismes nationaux de certification sont également inexistant. Le système de recherche assez étendu sur tout le territoire national ne s'est pas encore saisi de la question. Il est difficile dans ce contexte de voir émerger en Algérie une filière structurée de produits bio (Hadjou et cheriet, 2013).

C'est du local que les premières initiatives de conversion en bio ont commencé à sortir depuis une décennie. Elles concernent quatre principaux produits : **l'olive de table, les dattes, les vins et l'huile d'olive**. Les entreprises engagées dans le processus de certification de ces produits se situent dans une logique de marché extérieur. C'est donc des produits destinés en totalité à l'exportation. Cela s'explique par la faible demande interne et la forte demande émanant des

## **Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie**

---

marchés européens et américains. Les entreprises ont recours à des organismes étrangers, principalement **Ecocert** à 97 % et **Qualité France** à 3 %, pour obtenir le label bio (AB ; Agriculture Biologique), en conformité avec la réglementation internationale (**Hadjou et cheriet, 2013**).

Le nombre d'exploitations certifiées ne dépasse pas la centaine (81 selon l'Agence bio et 59 selon (**Abdellaoui, 2012**) sur une surface totale en bio de 623 ha (886,5 ha selon Abdellaoui, 2012). Cette dernière est répartie comme suit : 33 % olives de table, 30 % dattes, 23 % viticulture et 14 % huile d'olive. Les exportations de dattes bios se sont élevées à 336 tonnes (**Abdellaoui, 2004**). La faiblesse de ces initiatives locales reflète les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les opérateurs : lourdeurs administratives, faiblesses institutionnelles (absence de cadre législatif), manque de soutien et de stratégie nationale, logistique défaillante et difficultés d'adaptation aux normes (absence d'organismes de certification) (**Hadjou et cheriet, 2013**).

Avant d'aborder le potentiel et les difficultés du développement de l'agriculture biologique en Algérie, il faut déjà signaler le « flou » marquant les données officielles sur ce type d'agriculture. En l'absence d'une agence nationale de l'agriculture biologique en Algérie (à l'instar de l'organisme tunisien), les données souffrent d'un manque de fiabilité, d'actualisation et peuvent traduire des différences importantes selon les sources mobilisées (**Hadjou et cheriet, 2013**).

### **3. Atouts et difficultés de développement de l'agriculture biologique en Algérie**

Il existe de nombreux atouts pouvant permettre à l'agriculture biologique de se développer en Algérie.

Il s'agit tout d'abord de la disponibilité d'un potentiel important dans le secteur de l'agriculture traditionnelle pouvant « rapidement » faire l'objet d'une certification. Cela est d'autant plus pertinent pour les agriculteurs situés en zones de montagne ayant peu recours aux pratiques modernes. (**Hadjou, cheriet,2013**).

Ensuite, un second atout se situe au niveau du potentiel des surfaces à valoriser notamment en zones steppiques, sahariennes ou de montagne. Ce potentiel est à mettre en lien avec l'existence de nombreuses initiatives portées par de jeunes agriculteurs, qui souhaiteraient être accompagnés, financés et soutenus par des structures institutionnelles (**Hadjou, cheriet,2013**)

En troisième lieu, l'agriculture biologique offre en Algérie un atout considérable en termes de simplification des apprentissages des pratiques agricoles. Dit autrement, les exigences de l'agriculture biologique sont beaucoup plus « proches » des pratiques locales ancestrales,

## **Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie**

---

respectueuses de l'environnement, que celles dites « intensives et modernes » (**Hadjou, cheriet, 2013**).

Ainsi, il semble qu'il est beaucoup plus pertinent de « convertir » un agriculteur déjà acquis aux pratiques culturelles naturelles, à l'économie de l'eau, à la rotation des cultures, en Algérie ; qu'un agriculteur déjà ancré dans une agriculture intensive en occident. Cela est d'ailleurs vérifié à travers de nombreuses expériences de développement des pratiques agroécologiques dans des pays en voie de développement. Sur ce point de transfert et d'apprentissage, l'Algérie dispose d'institutions de recherche et de vulgarisation permettant d'assurer un accompagnement efficace des agriculteurs (**Hadjou, cheriet, 2013**).

Enfin, la proximité du marché européen, avec une demande pour les produits issus de l'agriculture biologique en pleine expansion, offre un potentiel important de valorisation et de débouchés à l'exportation. Il s'agirait pour les agriculteurs algériens de se concentrer sur les complémentarités saisonnières, commerciales et de gamme, ainsi que la combinaison de la certification biologique avec d'autres signes de qualité (produits de terroir, indications géographiques, etc.). L'exemple du dynamisme que connaissent les deux entreprises (Biodattes et Bionoor) spécialisées dans la commercialisation des dattes bio algériennes en Europe, témoigne de l'existence de possibilités concrètes de valorisation (**Hadjou, cheriet, 2013**).

Au-delà des exportations, l'agriculture biologique en Algérie pourrait aussi répondre à la demande interne en faveur de produits de qualité. Même si le marché local est pour l'heure inexistant (**Hadjou, cheriet, 2013**).

Face à ces « forces », de nombreuses difficultés entravent le développement de l'agriculture biologique en Algérie. Les premières sont l'absence d'une stratégie nationale cohérente et ciblée en faveur du soutien à l'agriculture biologique. Ensuite la « déconcentration » des mécanismes de soutien technique, financier et institutionnel demeure très opaque (**Hadjou, cheriet, 2013**).

Le second type de difficultés est organisationnel qui revient à la faiblesse des organisations professionnelles et de soutien, ainsi qu'à une déstructuration des liens dans de nombreuses filières. et l'absence de « leaders » pour l'accompagnement des processus de conversion.

Enfin, le dernier type de difficultés concerne la transmission et la vulgarisation des connaissances, et des liens trop peu établis entre institutions de recherche, instituts techniques et de vulgarisation et monde professionnel (**Hadjou, cheriet, 2013**).

Ce cloisonnement, renforcé par une absence de coordination institutionnelle volontariste, empêche un réel transfert de connaissances vers les agriculteurs, ou de faire remonter des

## Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie

informations sur les pratiques de ces derniers, afin qu'elles participent à l'amélioration des connaissances dans le monde académique. Sur le plan des débouchés internationaux, il faudrait s'attendre à une concurrence forte des voisins maghrébins immédiats, déjà positionnés sur certains types de produits biologiques, et qui bénéficient des « routes » logistiques des produits issus de l'agriculture conventionnelle (Hadjou, cheriet,2013).



Figure n° 05 : La localisation des surfaces cultivées bio en Algérie

(Abdellaoui, 2012)

Tableau n° 03 : Les principaux Superficies et productions agricoles biologiques en Algérie

Société	Produit	Localisation		Organisme de certification
		Wilaya	Commune	
ONCV	Vin	Mascara	Keurt Mamounia Ain fekan	Ecocert (Tunisie)
SAEX	Olive de table	Relizane	Jdiouia	
Ass.producteur bio	Huile d'olive	Mila	Mila	
Sarl bionoor	Datte Deglet Nour	Biskra	Fourrala Ghrouss	Ecocert (Roumanie)

## Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie

			Bordj	Qualité France
	Datte Deglet Nour		Tolgua	
Sarl biodatte	Datte fruits	Biskra	Tolgua	Ecocert

Abdellaoui,2012

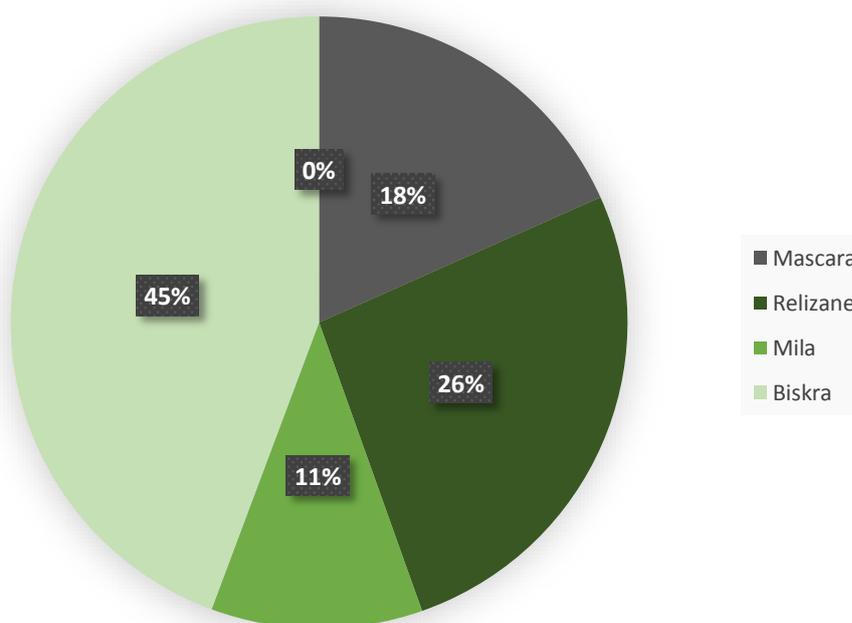


Figure n °06 : Répartition des produits bio en Algérie

Abdellaoui,2012.

Les exploitations certifiées Bio sont réparties selon 4 principaux produits dans 4 principaux wilayas.

La datte occupe une grande part des superficies agricoles biologiques basé à Biskra avec 3960 tonnes de production,45% de la surface certifier Bio en Algérie suivie par l'olive de table avec 17834 quintaux produit à Relizane, la vigne avec une production de vin qui es de 772 hectolitres et l'huile d'olive avec une production de 104 hectolitres à Mila.

#### 4. Principaux cultures biologiques certifiés en Algérie

## Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie

### a. La Phœniculture en Biskra

L'Algérie est l'un des grands pays leaders dans le domaine de la culture du palmier dattier, avec plus de 18 millions de palmiers et plus de 800 variétés, dont les plus importantes sont Deglet Nour, Ghars et Mech Degla (**Benziouche et Cheriet, 2012**), Certifier par Ecocert (**Abdellaoui,2012**)

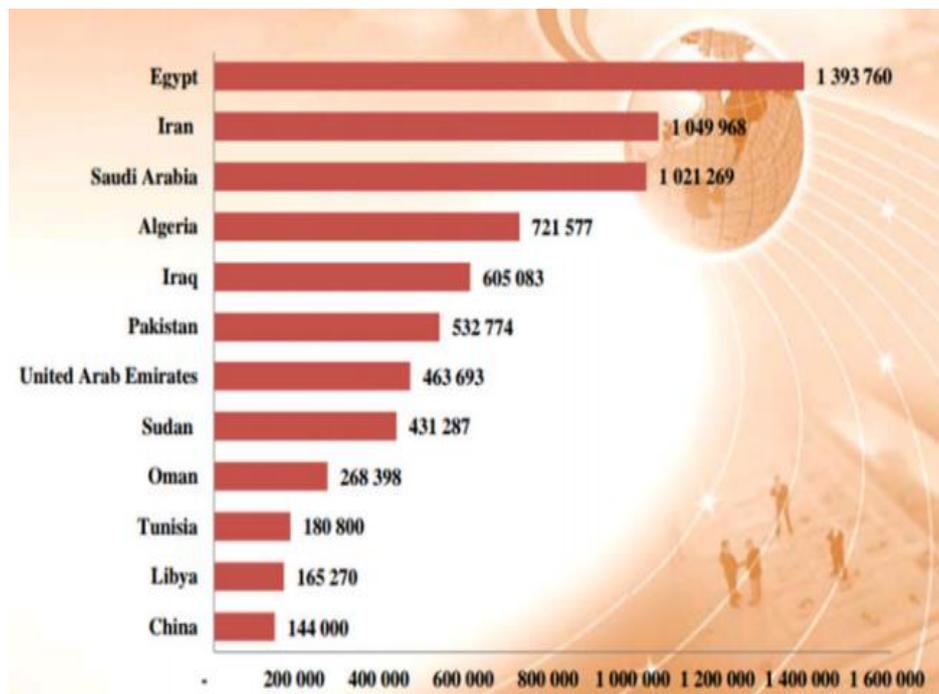


Figure n°07 : La production mondiale de dattes en tonnes

Source : Algex

En 2013, l'Algérie a été classée en 4<sup>ème</sup> position avec 721.577 tonnes de dattes en enregistrant une amélioration par rapport à l'année précédente (600.000 T). L'Égypte est le premier producteur mondial de dattes avec 1.393.760 tonnes suivie de l'Iran avec 1.049.968 et l'Arabie Saoudite en 3<sup>ème</sup> place avec une production de dattes de 1.021.269 tonnes. L'Algérie est le 8<sup>ème</sup> pays exportateur de dattes en quantité, avec une production de 934 377 tonnes en 2014, elle a exporté environ 3% seulement de sa production totale de dattes contre 44% de la production totale de dattes de la Tunisie en 2014 (**ONFAA, 2017**).

La région des Ziban, dans la wilaya de Biskra est la région la plus importante en Algérie, en termes de production quantitative et en qualitative, grâce à la variété Deglet Nour (**Benziouche, 2017**).

## Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie

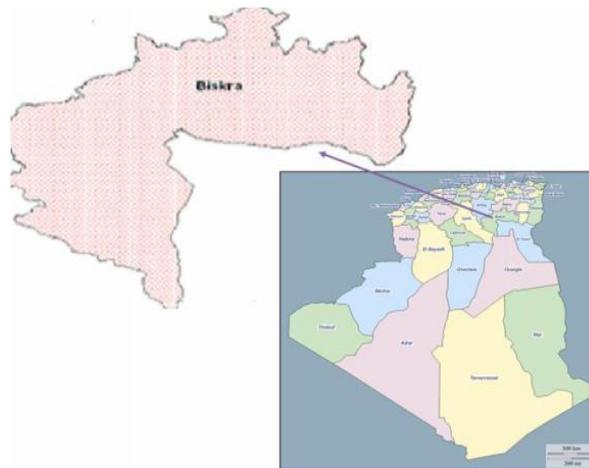


Figure n°08 : Localisation de la région (Biskra)

Benziouche,2017

Les exportateurs (Bionoor, Biodattes et Socobio) ont sélectionné et établi un cahier de charges renouvelable annuellement avec les producteurs bio (Abdellaoui,2012)

### b. L'oléiculture en Relizane et Mila

Les principaux fermes de cette culture sont :

Dans la wilaya de Relizane : Ferme Bensaha 429 ha, dont les types de cultures sont : olivier de variété Siguoise et Sévillane et abricotier.

Dans la wilaya de Mila : Ferme Si Mazouzi 124 ha, dont le produit Biologique est l'huile d'olive certifier par Ecocert (Abdellaoui,2012).

#### - L'huile d'olive « Dahbia »

Cette l'huile d'olive Bio haut de gamme, est en train de s'imposer à l'international, Elle a obtenu le premier prix du concours international Dubaï olive oïl 2021, L'oléiculteur, **Hakim Alileche**, a remporté le premier prix, parmi plus de 360 participants à ce concours, venant des différents pays, notamment d'Espagne, de Grèce, d'Italie et de Tunisie (Camelia Amrani, 2021).

C'est une huile 100% Bio, Le verger de 40 hectares est situé dans la région de Benhar à Ain Ouessara. L'exploitation compte **15.000 oliviers dont 9.000 sont en production avec une irrigation en réseau goutte à goutte, selon les chiffres fournis par Hakim Alileche**. Les sont

## Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie

olive cueillies à la main, pressées le jour même, elle est très chère, à 120 euros le litre (Camelia Amrani, 2021).

### c. La Viticulture en Mascara

L'Office national de commercialisation des produits vitivinicoles à sélectionner et contrôler un contrat annuel avec le viticulteur de la région VAOG, elle est distribuée dans les commune suivantes : keurt, Mamounia, Ain fekan, Superficie totale viticole biologique est 204,5 ha spécial pour La production de la vigne de cuve de différents cépages : Cinsault, Grenache, Alicante, Mâtreaux et Carignan. Et la Production du vin bio, Certifier par Ecocert (Abdellaoui,2012).



Figure n° 09 : Produits alimentaires commercialisés sous label Bio

### 5. Perspectives :

Ce retard se remarque à la fois dans la faiblesse des surfaces converties en bio, dans le nombre d'exploitations ou encore dans les résultats quantitatifs de production, ou au regard de la diversité des cultures concernées. Les évolutions ne sont pas par ailleurs encourageantes, puisque l'Algérie enregistre la plus faible évolution en termes de surfaces converties à l'agriculture biologique, à l'échelle maghrébine (Hadjou et cheriet, 2013)

L'agriculture biologique offre des perspectives prometteuses. Le potentiel est important car les retards d'intensification de l'agriculture conventionnelle en Algérie, offrent de nombreux « raccourcis » pour des conversions rapides de surfaces importantes. En termes de pratiques culturales, il est indéniable que les exigences de l'agriculture biologique sont en phase avec les pratiques de l'agriculture traditionnelle et avec le savoir-faire ancestral en termes de respect environnemental et de gestion des ressources (Hadjou et cheriet, 2013).

L'agriculture biologique offre des perspectives importantes en termes de valorisation et de débouchés à l'export, à la fois pour de nombreux produits mais aussi en termes d'exploitations agricoles dans des contextes spécifiques (zone de steppes, de montagnes ou sahariennes). Cette

## **Chapitre II : L'agriculture biologique en Algérie**

---

valorisation est aussi compatible avec des démarches qualitatives tournées vers la mise en valeur des produits de terroir, notamment via les indications géographiques.

Néanmoins, de nombreuses difficultés sont à l'origine des faiblesses que connaît le secteur de l'agriculture biologique en Algérie. Il s'agit surtout de l'absence d'une stratégie nationale de soutien en faveur de l'agriculture biologique, La réglementation ne s'est adaptée que récemment et les organismes de certification locaux sont inexistants (**Hadjou et cheriet, 2013**)

Les organismes de formation et de vulgarisation sont très peu engagés sur ce thème de l'agriculture biologique. Du côté des producteurs, il faut relever quelques initiatives qui peinent à se développer en raison de leurs réticences, de manque de savoir-faire et d'organisation, et du faible soutien des institutions et de l'administration locale. Le marché local est inexistant et les circuits d'exportation sont assez complexes, notamment pour les petits agriculteurs isolés.

Espérons qu'avec les récents accompagnements dont bénéficie l'Algérie de la part de l'Union Européenne à travers les divers jumelages, l'agriculture biologique finira par trouver sa place. Très récemment, le ministère de l'agriculture a d'ailleurs engagé une réflexion dans le cadre d'un atelier Franco Algérien sur les opportunités de l'agriculture en Algérie (**Hadjou et cheriet, 2013**).

# **Chapitre III :**

## **La certification Biologique**

# Chapitre III : La certification Biologique

---

## I. La certification Biologique

L'agriculture biologique n'est pas une méthode simple, elle ne se limite pas à remplacer un programme de fertilisation et de traitement par un autre (Guet, 1999). L'agriculture biologique est ainsi réglementée par un cahier des charges, afin que la production soit certifiée biologique (Agence Bio, 2009).

### 1) Définition

La certification : est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel, toute entité peut s'engager dans une démarche de certification. Dans certains cas, la certification est une exigence réglementaire. Pour délivrer une certification, l'organisme certificateur doit être accrédité (**Ecocert, 2012**).

Un produit peut porter la mention « biologique » lorsque les règles spécifiques à la production biologique définies dans l'un des règlements reconnus par la communauté internationale sont respectées, et que l'opérateur a obtenu un certificat valide pour ce produit. Pour cela, chaque opérateur doit s'engager à être contrôlé par un organisme tiers indépendant accrédité selon la norme guide ISO 65 (**Ecocert 2012**).

La certification bio constitue donc le moyen de garantir et de prouver que les produits agricoles et agroalimentaires ne contiennent pas de résidus chimiques et sont obtenus selon le mode de production biologique qui préserve, les ressources naturelles, la biodiversité, l'environnement et la santé humaine (**ADS, 2021**).

La certification coûte cher, car tout le processus de production doit être certifié. En plus du fait que les engrais, les pesticides et les hormones de croissance sont interdits, tous les autres ajouts, même organiques, doivent être certifiés, ainsi que l'itinéraire technique avec ses intrants. De plus, les certifications sont multiples, avec des degrés divers de restriction. Il Ya des certifications tolérées et d'autres sévères par exemple, la bouillie bordelaise, un fongicide fabriqué à base d'eau, de sulfate de cuivre et de chaux, qui n'est pas un produit chimique de synthèse, est autorisée en agriculture bio, mais nuisible pour l'environnement... (**El Watan, 2019**).

### 2) Les organismes de certification

Les Organismes certificateurs sont des organismes qui répondent à des critères d'indépendance, d'impartialité, de confidentialité, de compétence, conformément aux exigences internationales contenues dans la norme ISO/CEI 17065 :2012 afin d'avoir confiance dans leur décision de

## Chapitre III : La certification Biologique

---

certification de produits. Ces organismes certificateurs n'interviennent ni dans la chaîne de production ni dans la chaîne de commercialisation et ne perçoivent donc aucun intérêt lors des transactions. Ils sont ainsi considérés comme étant indépendants, objectifs et transparents (**Busch, 2005**). Ce sont des associations ou sociétés qui vérifient sur le terrain la conformité des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires au règlement pour lequel elles sont engagées, avant de leur délivrer les documents de certification

- **Le rôle des organismes certificateurs**

Les organismes certificateurs servent à vérifier que les produits visés par la demande de certification répondent aux exigences de certification, et d'émettre un certificat de conformité accompagné d'une licence permettant d'utiliser la marque du certificateur et la mention « biologique » sur les produits certifiés. Mais pour avoir le droit d'exercer ce métier, ces organismes ont besoin de deux autorisations : l'une vient du **COFRAC** (organisme français d'accréditation), l'autre de l'**INAO** (institut national de l'origine et de la qualité).

### **3) Les coûts de la certification biologique :**

Il existe de nombreux exemples de coûts de certification expliquant les prix supérieurs obtenus sur le marché. Il est évident que si le coût de la certification est trop élevé, la motivation à demander ce service sera très faible.

Les coûts de la certification varient selon l'exploitation, ils sont proportionnellement plus élevés pour les petites productions. La certification, y compris l'inspection, coûteraient généralement entre 0,3 et 3% du prix du produit. Au niveau de la ferme, il s'agit généralement d'un montant fixe, calculé à partir du nombre de jours requis pour l'inspection. Pour les transformateurs et les commerçants, il peut y avoir un prix fixe, ainsi qu'un pourcentage de la valeur commerciale comprise entre 0,3% et 1% (**Rundgren, 1998**).

### **4) Le processus de la certification Biologique**

Le processus de certification passe par plusieurs étapes décrites comme suit :

#### 1. Choisir son organisme de certification en fonction

- Du marché visé et des exigences de vos clients

- De la qualité et de la rapidité des services

- Du coût de revient total

#### 2. Demander l'information à l'organisme de certification (cahier de normes, formulaires d'inscription, tarifs, etc.)

#### 3. Retourner la demande d'inscription avec le paiement des frais, tous les formulaires dûment remplis, les différents plans et autres documents requis en respectant les dates de tombée

## Chapitre III : La certification Biologique

---

4. L'inspecteur vous fixe un rendez-vous, lorsque votre dossier est complet
5. L'inspecteur exécute son inspection et vous signez les affidavits d'inspection et d'exécution.
6. L'inspecteur rédige son rapport et le présente à l'organisme de certification
7. Le comité de certification de l'organisme de certification étudie le dossier et prend une décision
8. L'organisme de certification signifie par écrit au client les commentaires, les recommandations à respecter et les conditions à satisfaire, avec une copie du rapport d'inspection et, s'il y a lieu, le certificat
9. Le certificat est valide pour la production d'une année complète seulement
10. Le maintien de la certification nécessite une mise à jour annuelle des documents et une visite d'inspection par an.
11. Des inspections non-annoncées peuvent être faites, à la discrétion de l'agence (**Legault, 2003**).

### II. Processus de certification Bio adopté en Algérie

Il faut aller en France ou en Tunisie pour une certification de produit bio. Ce que font les producteurs algériens qui exportent leurs produits avec ce label destiné à la commercialisation étrangère, Alors ce que nous nommons « bio » parce que c'est cultivé sans apport de produits chimiques par les engrais et les traitements sanitaires est un abus de langage. Par ce qu'il n'y a pas de réglementation et d'agence de certification en Algérie. En Tunisie, Cinq organismes de contrôle et de certification du bio agréés par le ministère de l'Agriculture (**El Watan, 2019**). La certification coûte cher, car tout le processus de production doit être certifié. En plus du fait que les engrais, les pesticides et les hormones de croissance sont interdits, tous les autres ajouts, même organiques, doivent être certifiés, ainsi que l'itinéraire technique avec ses intrants (**El Watan, 2019**).

Pour pouvoir exercer en Algérie, un organisme certificateur doit être au préalable accrédité auprès d'ALGERAC (organisme national d'accréditation) et avoir un agrément délivré par le ministère de l'agriculture et du développement rural. Trois organismes certificateurs à savoir (BCS Oko- Garantie GmbH/Allemagne, Ecocert SA/France/Tunisie/Roumanie, Qualité/France) ont été recensés à ce jour dans le pays et opèrent surtout dans la certification Bio des produits végétaux non transformés de catégorie A ainsi que des produits agricoles transformés de catégorie C destinés à l'alimentation humaine (**Liste des organismes de certification agréés et des autorités de contrôle, 2013**).

## **Chapitre III : La certification Biologique**

---

Pour s'assurer de l'obtention rapide d'une certification Bio, il est préférable que le contenu des normes Bio figurant dans le cahier des charges du certificateur soit appliqué par le client dans son intégralité pendant au moins deux années avant même de faire la demande de certification à l'organisme habilité. Les informations nécessaires (cahier des normes, formulaire d'inscription, tarif... etc.) sont mises à la disposition de l'intéressé par l'organisme de certification avant même d'engager une demande.

La documentation doit décrire d'une manière nette et précise le système de production de l'exploitation et de son historique (**Ait Saada et al, 2015**).

Un devis personnalisé est alors établi par l'organisme certificateur pour le contrôle et la certification en fonction de la nature de l'activité prévue en bio du demandeur. Ce devis est accompagné d'une signature d'un contrat d'engagement de l'intéressé (**Ait Saada et al, 2015**).

Dès la réception du formulaire d'engagement dûment complété et signé, l'organisme certificateur mandate un inspecteur qui prend rendez-vous pour une première visite afin d'évaluer la conformité des pratiques aux règles de la production biologique. Des visites programmées ou inopinées peuvent être réalisées en plus de cette première visite. Lors des visites des prélèvements d'échantillons peuvent être effectués. Ils seront envoyés pour analyse auprès de laboratoires indépendants et compétents. Au terme de chaque visite un rapport cosigné est remis par l'auditeur à l'intéressé ou il reprend d'une façon exhaustive tous les produits concernés par la certification ainsi que les éventuels écarts constatés (**Ait Saada et al, 2015**).

Après contrôle un rapport final d'audit est transmis pour évaluation par une personne ou une commission relevant de l'organisme certificateur et n'ayant pas participé à l'inspection. L'organisme de certification signifie par la suite par écrit au client les commentaires, les recommandations, et les mesures correctives à entreprendre pour prétendre à une certification. Si toutes les conditions requises par les directives sur l'agriculture biologique sont remplies, un certificat est alors délivré à l'intéressé (**Ait Saada et al, 2015**).

Le certificat est valide pour la production d'une année seulement. Le maintien de la certification nécessite une mise à jour annuelle des documents. Les années suivantes, conformément au plan de contrôle spécifique à chaque type d'opérateur, des surveillances inopinées sont effectuées par des contrôleurs à la discrétion de l'agence pour s'assurer du respect du client des exigences de la réglementation en vigueur (approche du processus de certification bio adopté en Algérie) (**Ecocert, 2013**).

### **I. Etat des lieux des principales filières certifiées Bio en Algérie**

## Chapitre III : La certification Biologique

---

En Algérie ce n'est qu'en 2002 qu'une cellule ministérielle a été créée par la décision N° 2884 du 09/12/2002 en vue de prendre en charge les produits bio sur toutes ses formes dans le pays (Réglementation, Contrôle, Certification et appui technico-financier). Un avant-projet de loi sur l'agriculture biologique a été ainsi élaboré en 2004 ; mais il a été rejeté par le secrétariat général du gouvernement (SGG) par manque d'ancrage juridique. Cet avant-projet de décrets a été soumis ensuite au SGG pour signature en février 2006 et englobait la labellisation des produits agricoles, la certification ainsi que l'agriculture biologique. Il fallait attendre 2008 pour qu'une loi d'orientation agricole soit votée et qui s'avère enfin prendre en charge mais d'une façon globale dans les articles 31, 32 et 33 du chapitre 1 la valorisation et la promotion des produits de l'agriculture biologique (Loi N° 08 – 16 du 3 Aout 2008, JORA N° 46) (**Jora, 2008**).

Les principales filières ayant été touchées par la certification biologique dans le pays sont particulièrement la **phoeniculture**, **l'oléiculture**, **la viticulture** et **les fruits et légumes** : vigne de cuve de différents cépages (Cinsault, Grenache, Alicante, Matereaux et Carignan), olive de table de variété Chemlal et Rouquette, Deglet Noor, Ghars, Degla Baida, grenadine, abricots, figues de barbaris et raisins. Deux principaux organismes certificateurs à savoir (Ecocert et Qualité France) ont participé dans ce processus de certification qui a couvert surtout les régions de (Mascara, Relizane, Mila et Biskra) pour une superficie totale d'environ 1100 ha (**Abdellaoui, 2012**)

### II. La cellule ministérielle et les textes juridiques relatifs à l'agriculture biologique

Le Ministère de l'agriculture et développement rural a mis en place un ensemble d'instances et d'actions pour définir le système de labellisation à travers :

- L'installation d'une cellule ministérielle par décision n°2884 du 09/12/2002, en 2002 dont leur rôle est : élaborer la réglementation relative à l'agriculture biologique, contrôle et certification, Contribuer à l'appui technique des producteurs biologiques
- Un avant-projet de loi sur l'agriculture biologique a été élaboré en 2004, mais il a été rejeté par le SGG à cause d'un manque d'ancrage juridique
- Entre 2004 et 2005, cet avant-projet de loi s'est vu modifié par un avant-projet de décret englobant la labellisation des produits agricoles, en 2006 Dernière monture du projet de décret relatif à la labellisation, la certification et l'agriculture biologique transmis au Secrétariat Générale Général du Gouvernement pour signature, et le 10 Août 2008 c'était la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole (chapitre 01 Article 32 et 33 pour la valorisation et la promotion des produits agricoles.

# Chapitre III : La certification Biologique

---

## La loi d'orientation agricole du 10 Août 2008

### Chapitre 01 de la valorisation des produits agricoles

**Article 32.** Pour la valorisation et la promotion des produits agricoles et des produits d'origine agricole. Il a institué un système de qualité qui permet de les distinguer par leurs qualités ; d'attester des conditions particulières de leur production et/ou de leur fabrication et ce, notamment en matière d'agriculture biologique ; de définir des mécanismes de traçabilité prouvant et garantissant leur origine ou terroir ; d'attester que leur production et/ou leur fabrication a été opérée selon les savoir-faire et les modes de production qui leurs sont associés.

**L'article 33 :** le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole, institué par les dispositions de l'article 32 ci-dessus, comporte :

- Des labels agricoles ;
- Des appellations d'origine et des indications géographiques ;
- Des prescriptions permettant de déclarer le caractère de produits d'agriculture biologique
- Des mécanismes d'évaluation de la conformité aux règlements techniques ainsi qu'aux labels, aux appellations d'origine, et aux prescriptions relatives aux produits d'agriculture biologique ;
- Des mécanismes permettant leur traçabilité.
- Le système de qualité des produits agricoles ou d'origine agricole est fixé par voie réglementaire.

## Le système national de labellisation

Il est organisé selon l'article 4 en **un comité national de labellisation, un secrétariat permanent, des sous-comités spécialisés et des organismes de certification.**

### **A. Le comité national de labellisation**

## Chapitre III : La certification Biologique

---

Institué auprès du ministre chargé de l'agriculture, il regroupe les représentants d'administrations publiques, d'institutions techniques, ainsi que les représentants d'agriculteurs, de producteurs, de transformateurs, de distributeurs, d'artisans et de consommateurs.

### **Les institutions administratives publiques :**

- . Ministre chargé de l'agriculture, président
- . Ministère des finances
- . Ministre chargé du commerce
- . Ministre chargé de la pêche
- . Ministre chargé de l'environnement
- . Ministre chargé de la petite et moyenne entreprise
- . Ministre chargé de la recherche scientifique
- . Ministre chargé de la culture
- . Ministre chargé de l'artisanat

### **- la profession :**

- . La chambre nationale d'agriculture
- . Le conseil interprofessionnel agricole
- . Associations œuvrant pour la promotion de produits agricoles ou d'origine agricole.

### **- les organismes techniques, scientifiques et représentatifs :**

- . L'organisme chargé de la propriété intellectuelle
- . L'organisme chargé de la normalisation
- . L'organisme chargé de l'accréditation (**ALGERAC**)
- . Le centre algérien chargé du contrôle, de la qualité et de l'emballage
- . L'organisme chargé de la recherche (**INRAA**)
- . La chambre algérienne du commerce et de l'industrie

## Chapitre III : La certification Biologique

---

. La chambre algérienne d'artisanat

. L'association de la protection des consommateurs

### **B. Secrétariat permanent**

Organisation et fonctionnement par arrêté du **MADR**, chargé de préparer les réunions du comité et des sous-comités spécialisés ; de la tenue du registre des reconnaissances ; de dresser les rapports et procès-verbaux des réunions du comité et des sous-comités spécialisés.

### **C. Des sous-comités spécialisés**

Organisation, fonctionnement et composition par arrêté du **MADR**. Pour chaque filière de produit soumis à la labellisation, il est créé auprès du comité, un sous-comité spécialisé.

### **D. Organismes de certification**

Selon le **JORA**, dans son **article 15**. L'organisme de certification est une personne morale de droit algérien, répondant à des conditions d'impartialité, d'indépendance et de compétence pour exercer les vérifications et les contrôles requis aux fins d'attestation de la conformité de produits agricoles ou d'origine agricole aux spécifications des cahiers des charges pour l'octroi du ou des signes distinctifs de qualité prévus par le système national de labellisation. **Art. 16**. L'organisme de certification ne doit être ni producteur, ni transformateur, ni importateur et ni commerçant de produits relevant de la filière dans laquelle il intervient en cette qualité. **Art. 17**. L'organisme de certification doit faire l'objet d'une accréditation auprès d'ALGERAC avant de demander son agrément au ministre chargé de l'agriculture. **Art. 18**. L'organisme de certification est agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture (**JORA**).

Art. 19. Les conditions, protocoles, modalités, et procédures de vérification de la qualité des produits soumis à la certification de l'organisme de certification ainsi que les lieux et moments de son contrôle sont fixés par le cahier des charges. (**MADR, JORA 2013**).

# **Matériel et méthodes**

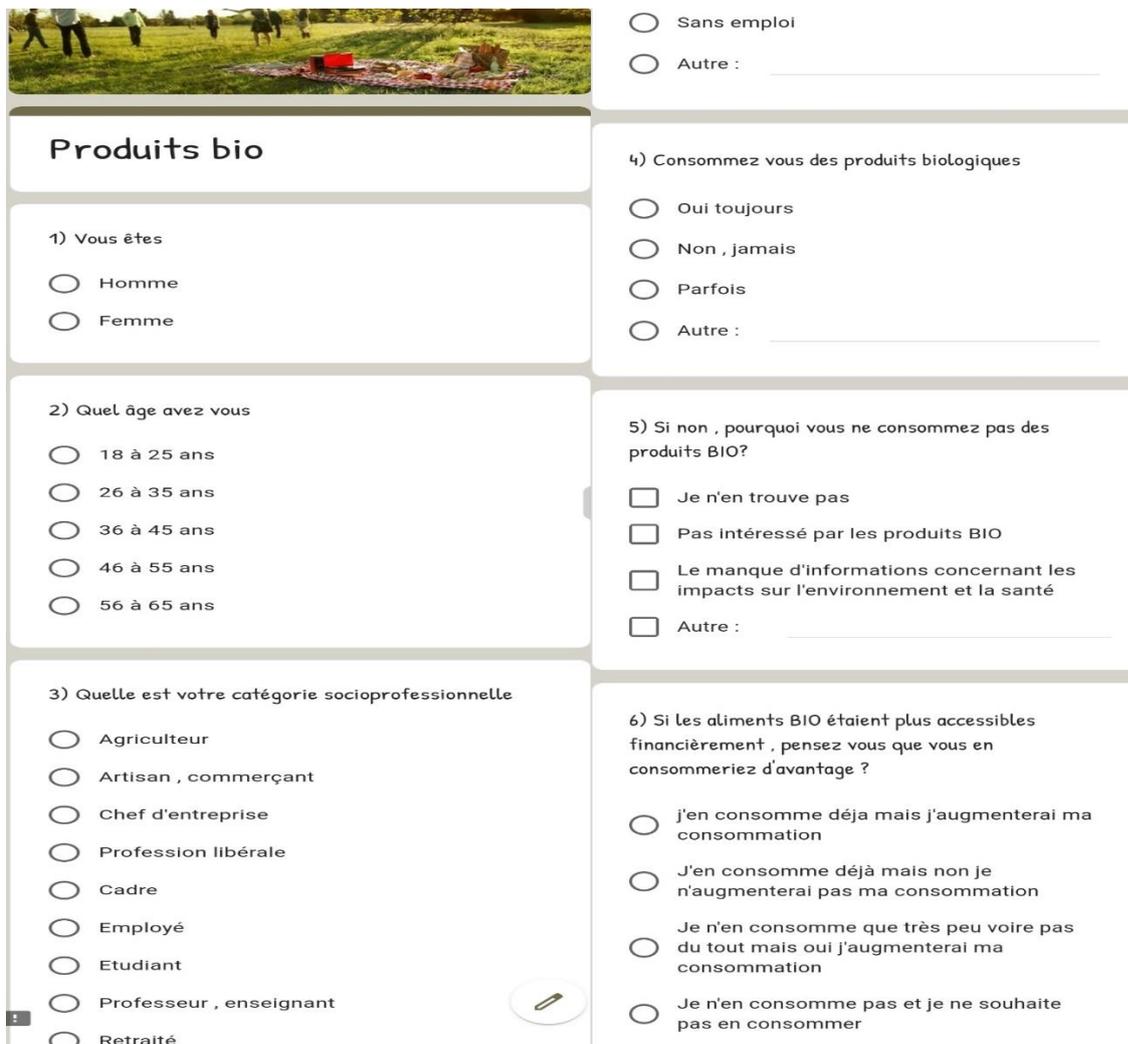
# Matériel et méthodes :

Afin de mettre en exergue la nature exploratoire de notre recherche, nous avons opté pour une méthode qualitative. Dans notre cas, l'utilisation des entretiens individuels semi-directifs, qui sont menés sur la base d'un guide d'entretien constitué de différentes questions. Ainsi, notre guide d'entretien se structure autour de trois sous-thèmes distincts :

- 1) Autour de la consommation Biologique
- 2) Les critères des produits Bio
- 3) Les motivations et les freins à l'achat des produits Bio

Pour mener à bien notre étude, nous avons opté pour un échantillon de convenance de 128 personnes, dont 101 Femmes et 27 Hommes : âge (entre 18 et 65 ans), de catégorie socio-professionnelle (cadre, enseignant, employé, étudiant, etc.). Afin de mieux évaluer la connaissance des répondants par rapport aux produits Biologique, nous avons limité la zone géographique au pays de l'Algérie.

En ce qui concerne le traitement de nos résultats, nous avons choisi un questionnaire.





**Produits bio**

1) Vous êtes

Homme

Femme

2) Quel âge avez vous

18 à 25 ans

26 à 35 ans

36 à 45 ans

46 à 55 ans

56 à 65 ans

3) Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle

Agriculteur

Artisan , commerçant

Chef d'entreprise

Profession libérale

Cadre

Employé

Etudiant

Professeur , enseignant

Retraité

Sans emploi

Autre : \_\_\_\_\_

4) Consommez vous des produits biologiques

Oui toujours

Non , jamais

Parfois

Autre : \_\_\_\_\_

5) Si non , pourquoi vous ne consommez pas des produits BIO?

Je n'en trouve pas

Pas intéressé par les produits BIO

Le manque d'informations concernant les impacts sur l'environnement et la santé

Autre : \_\_\_\_\_

6) Si les aliments BIO étaient plus accessibles financièrement , pensez vous que vous en consommeriez d'avantage ?

j'en consomme déjà mais j'augmenterai ma consommation

J'en consomme déjà mais non Je n'augmenterai pas ma consommation

Je n'en consomme que très peu voire pas du tout mais oui j'augmenterai ma consommation

Je n'en consomme pas et je ne souhaite pas en consommer

## Matériel et méthodes :

7) Pour vous, le BIO correspond à :

- Santé
- Bien être
- Qualité
- Bon rapport qualité prix
- Produit cher
- Autre : \_\_\_\_\_

8) la consommation bio vous semble-t-elle être un phénomène de mode ?

- Oui
- Non

9) Selon vous, les produits bio sont différents des produits non bio pour leur :

- Texture
- Goût
- Couleur
- Autre : \_\_\_\_\_

10) Dans quels points de vente achetez vous BIO ?

- Supermarché
- Magasin spécialisé
- Marché
- Autre : \_\_\_\_\_

11) Quelles sont vos motivations pour consommer des aliments issus de l'agriculture BIO

- La préservation de l'environnement
- Le maintien voire l'amélioration de votre santé
- la participation au développement du bien être animal
- La qualité des produits (gustative , nutritionnelle , etc )
- Autre : \_\_\_\_\_

12) Sur quel(s) critère(s) vous basez-vous pour choisir une marque de produits alimentaires bio ?

- Prix
- Qualité de produit
- Origine de produit
- Garantie de produit
- Notoriété de la marque
- Autre : \_\_\_\_\_

13) Quels sont les principaux facteurs qui pourraient vous freiner dans vos achats de ce genre de produits ?

- Prix trop élevés
- Choix insuffisant
- Manque de valeur ajoutée par rapport aux produits non bio
- Packaging des produits
- Autre : \_\_\_\_\_

## Matériel et méthodes :

---

14) Parmi les types de produits alimentaires BIO suivants, lesquels achetez-vous le plus souvent ?

- Viande
- Œufs
- Produits laitiers
- Fruits et légumes
- Produits à base de féculents ( pâtes , pain riz ..etc. )
- Huiles , vinaigrettes
- Confiture, compote , miel
- Autre : \_\_\_\_\_

---

15) faites vous attention à l'étiquetage des produits Bio (présence de logo AB) ?



- Oui
- Non
- Parfois
- Autre : \_\_\_\_\_

---

Merci pour votre participation

**Figure n°10 : Le questionnaire**

# **Résultats et discussions**

## Résultats et discussions :

---

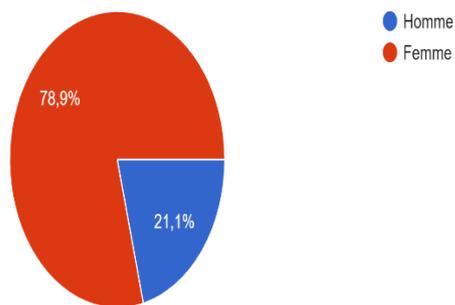


Figure n°11 : Pourcentages des interrogées selon le sexe

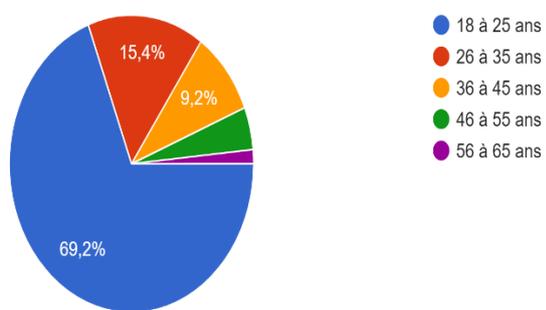


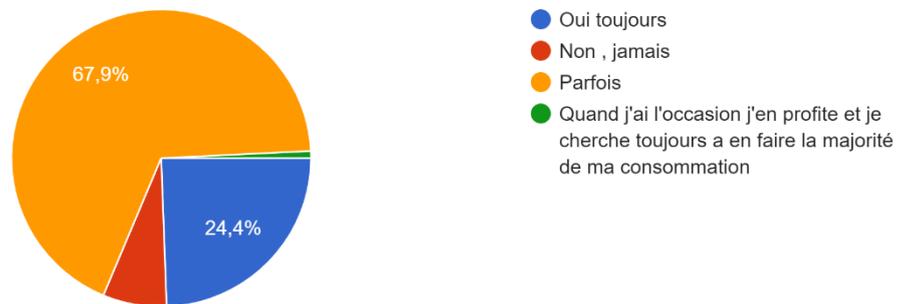
Figure n°12 : Pourcentages des âges des interrogées



Figure n°13 : Pourcentages de la catégorie socio-professionnelle des personnes interrogées

# Résultats et discussions :

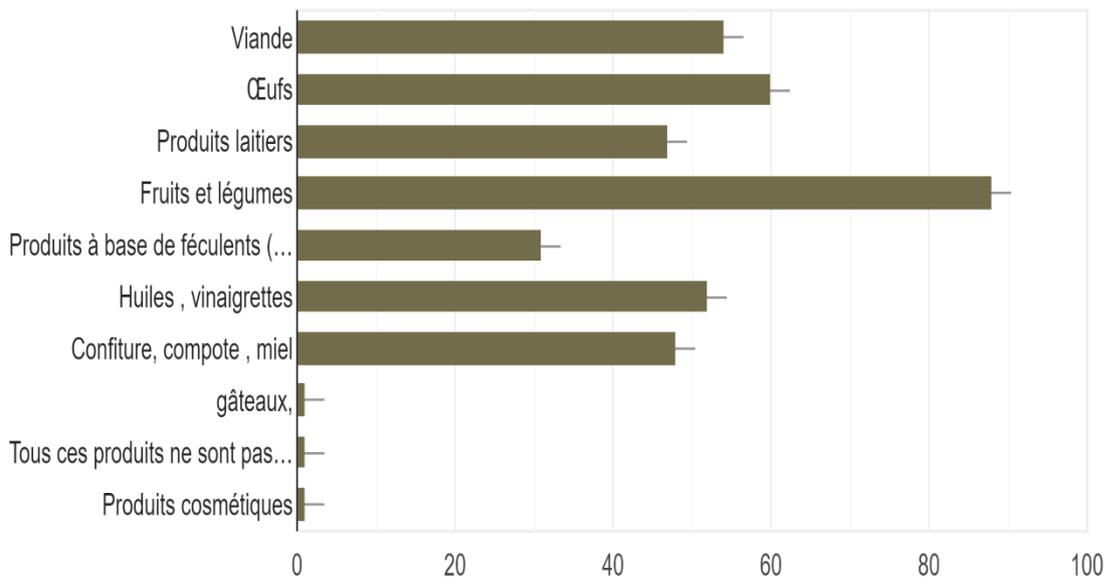
## 1) Autour de la consommation biologique :



**Figure n°14 : Pourcentages de la consommation des produits Bio des interrogés**

Nous avons demandé aux répondants est ce qu'ils consomment des produits Bio.

Plus que la moitié ont déjà consommés des produits bio mais juste quelques personnes qui consomment toujours ces produits.



**Figure n°15 : Pourcentages des produits Bio les plus consommés chez les interrogés**

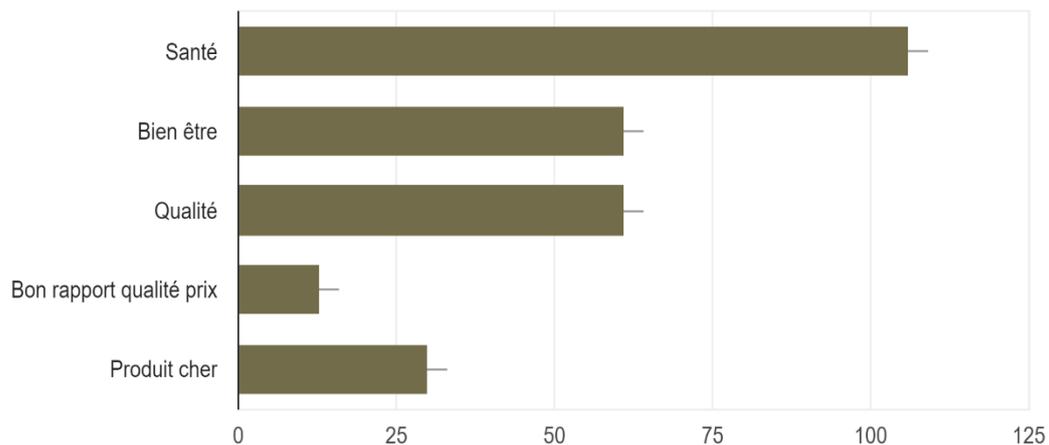
D'après nos résultats, les produits Bio les plus achetés sont : les fruits et les légumes, les Œufs, la viande, les produits laitiers, les huiles, le miel et les produits à base de féculents.

Une réponse isolée : « tous ces produits ne sont pas 100% Bio mais malgré ça on les consomme toujours ».

## 2) Les critères des produits Bio :

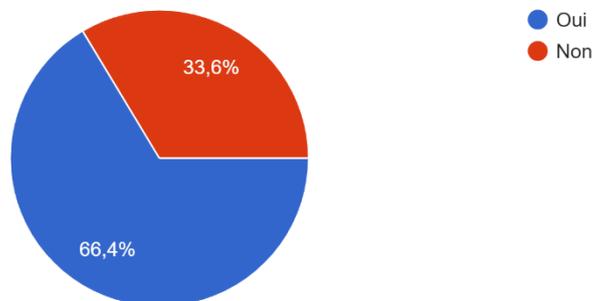
## Résultats et discussions :

---



**Figure n°16 : pourcentages des critères des produits Bio des interrogés**

Presque la totalité des répondants trouvent que les produits Bio correspondent à « Santé », « Bien être » et « Qualité ». Certaines réponses isolées tournaient autour de « Bon produit rapport prix » et « produits chère ».

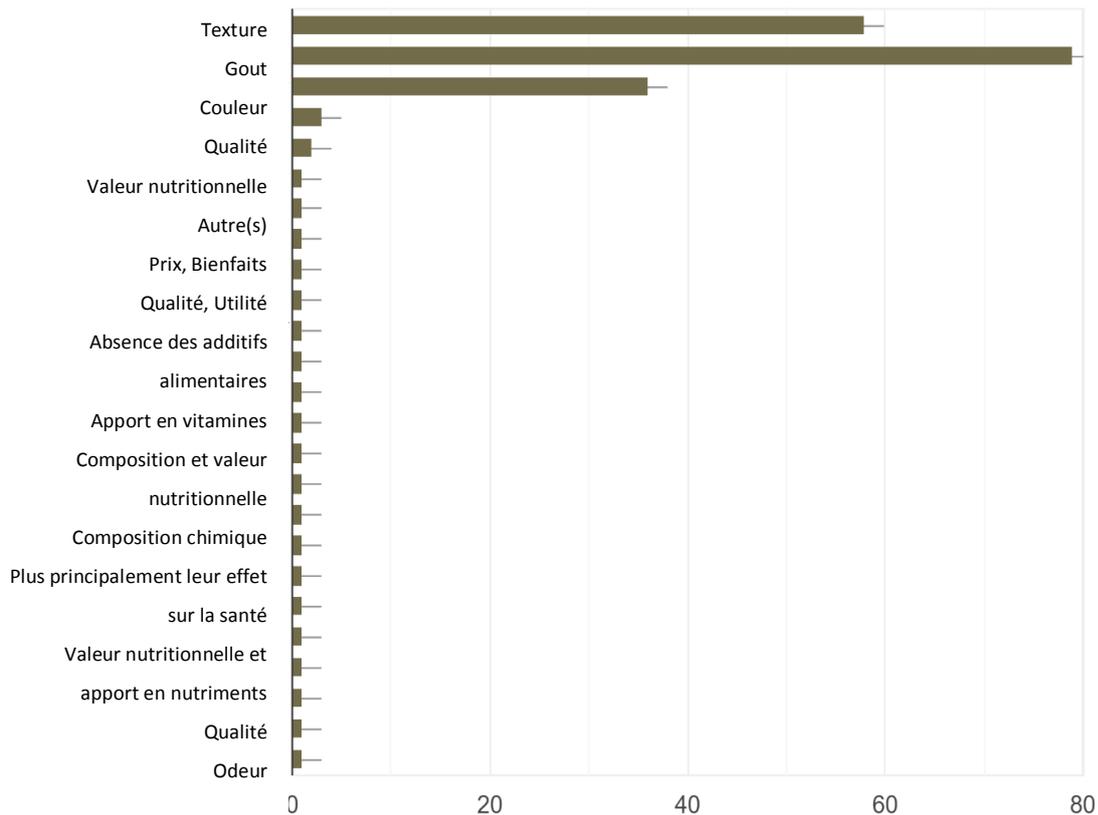


**Figure n°17 : Pourcentages des produits Bio sont devenu un phénomène de mode**

66,4% trouvent que le Bio est devenu un phénomène de mode.

## Résultats et discussions :

---

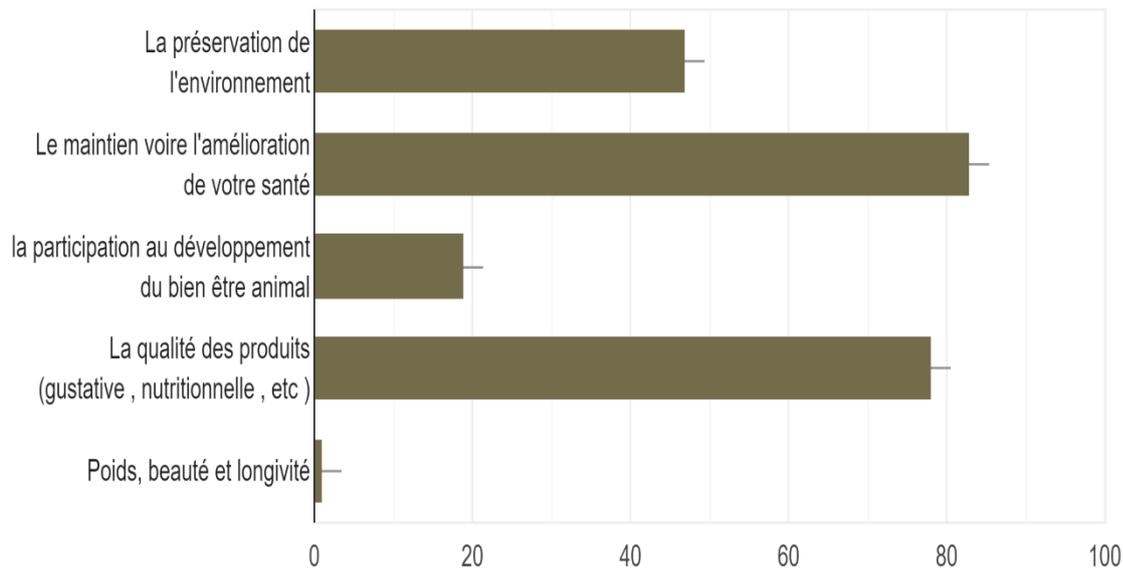


**Figure n°18 : Pourcentages des raisons pour lesquels les interrogés consomment les produits Bio**

Nos répondants trouvent que les produits Bio sont différents des produits conventionnels par leurs Gout, texture et couleurs. Certaines réponses isolées tournaient autour de « Qualité », « Valeur nutritionnelle », « Apport en vitamines », « L'absence de produits chimiques », « Additifs », « Plus principalement leur effet sur la santé », « Odeur », « Valeur nutritionnelle et apport en nutriments, Respect de l'environnement, L'absence de produits chimiques, Pesticides... ».

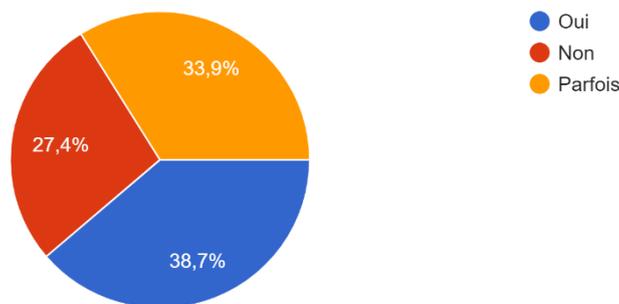
## Résultats et discussions :

---



**Figure n°19 : Pourcentages des motivations pour lesquels les interrogés consomment les produits Bio**

66,4 % de nos répondants consomment les produits Bio pour l'amélioration de leurs santé, 62,4 % pour leurs qualité et 37,6 % pour la préservation de l'environnement.

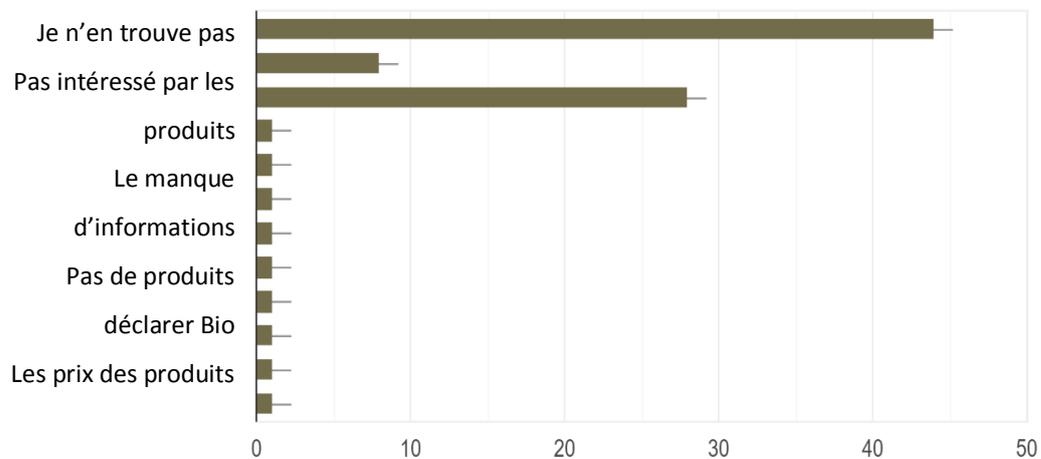


**Figure n°20 : Pourcentages des interrogés qui font attention aux étiquetages**

Un premier tier fait attention aux étiquetages, le deuxième tier ne fait pas attention et le dernier tier parfois ils font attention et parfois ils ne font pas.

## Résultats et discussions :

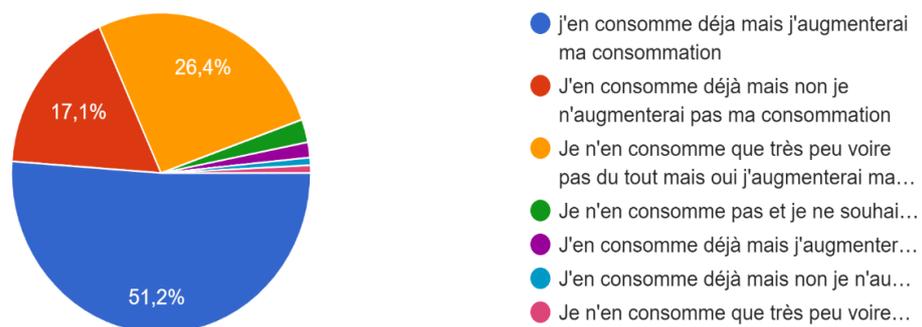
### 3) Les freins et les motivations à l'achat des produits Bio des interrogés



**Figure n°21 : Pourcentages des raisons qui freinent les consommateurs à l'achat des produits Bio**

La majorité des répondants ne consomment pas ces produits Bio parce qu'ils ne les trouvent pas « c'est généralement difficile d'en trouver », et le manque d'informations.

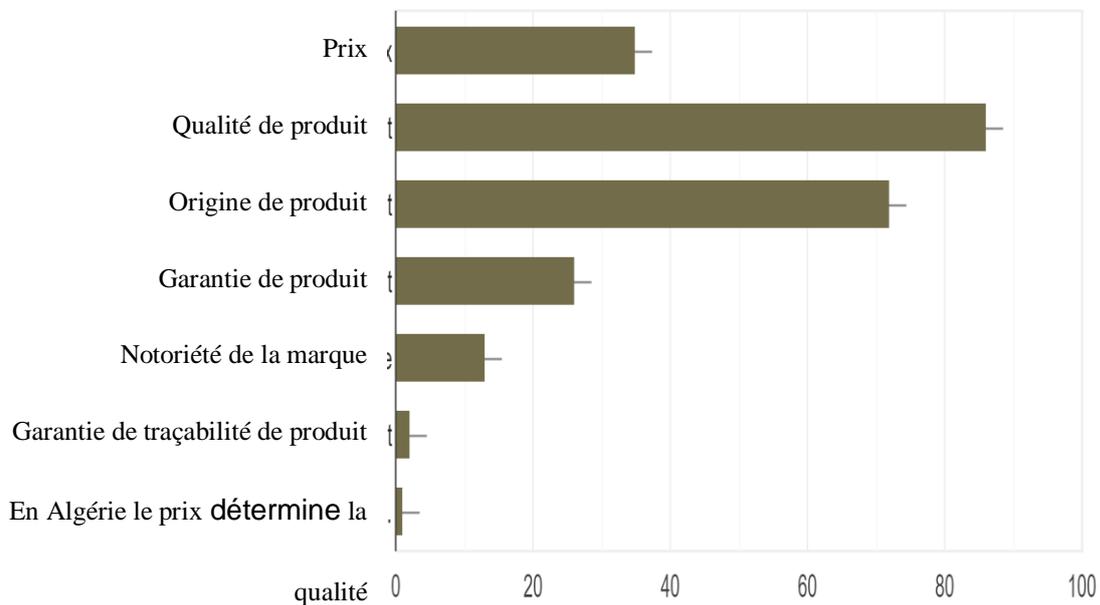
D'autres personnes trouvent que : « ils sont coûteux » « trop cher » « Les prix des produits Bio sont très chers », « Pas de produits déclarés Bio ».



**Figure n°22 : Pourcentages des avis des interrogés dans le cas des produits Bio devenu plus accessibles**

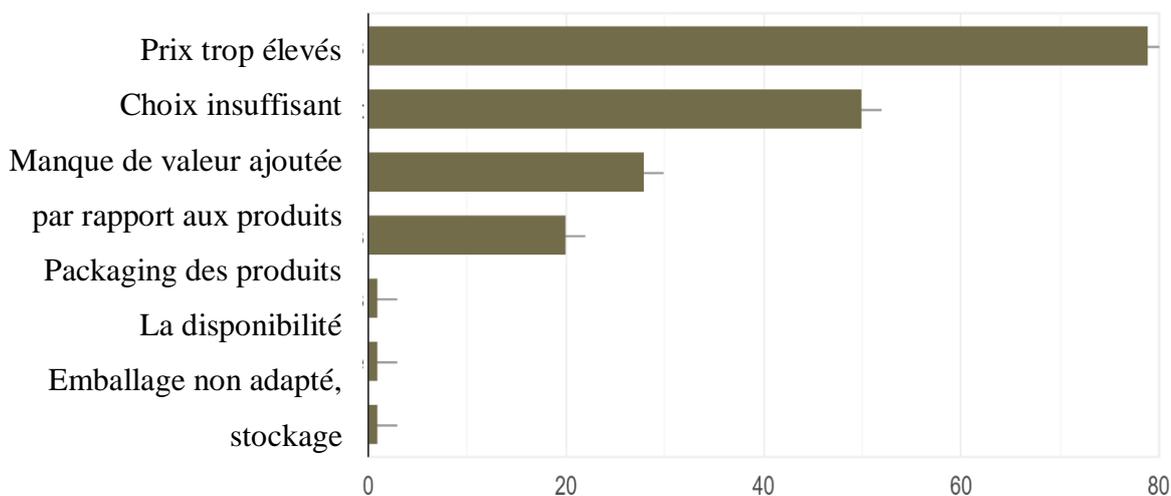
## Résultats et discussions :

80% augmenteraient leurs consommations, si les aliments Bio sont plus accessibles financièrement.



**Figure n°23 : Pourcentages des bases de l'achat des produits Bio des interrogés**

La plupart de nos répondants quand ils achètent des produits Bio, ils se basent sur la qualité en première classe, ensuite sur l'origine du produit et du prix.

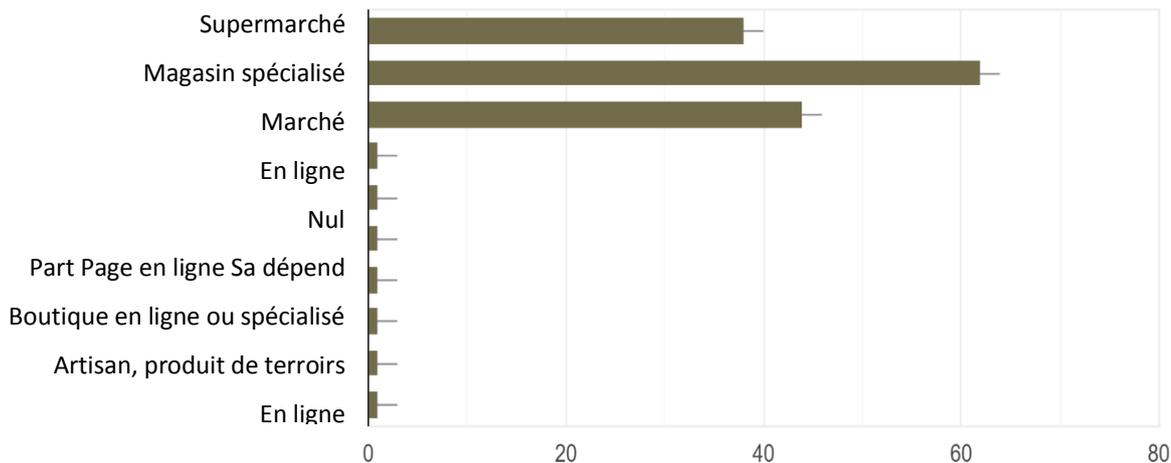


**Figure n°24 : Pourcentage des freins à l'achat des produits Bio des interrogés**

## Résultats et discussions :

---

Le frein principal qui pourrait faire hésiter les gens à acheter des produits Bio c'est le **prix** qui est généralement trop élevé. Ensuite vient le choix qui est insuffisant, certaines réponses isolées tournaient autour de : « manque de valeur ajoutée par rapport aux produits non bio », « la disponibilité », « Emballage non adapté, stockage », « packaging des produits », « la disponibilité ».



**Figure n°25 : Pourcentage des endroits à acheter des produits Bio**

50% des personnes interrogées achèteraient les produits Bio dans des magasins spécialisés, d'autres répondants les achètent dans des marchés et supermarché. Certaines réponses isolées tournaient autour de « En ligne », « Sa dépend », « Artisan, produit de terroirs ».

D'après **Zanoli et Naspetti, Hughner** et d'autres et selon la méthode des « **moyens et fin** » qui met en relation les moyens et les conséquences :

**La santé** est la principale raison pour laquelle les consommateurs achètent des produits alimentaires biologiques (**Zanoli et Naspetti, 2002**). Les consommateurs perçoivent les produits biologiques comme étant significativement moins risqués pour la santé à cause de l'absence de produits chimiques et de résidus de pesticides (**Maguire et al, 2006**) et à cause de la méfiance envers les gros producteurs agro-alimentaires et de la peur générée ces dernières années par certains scandales alimentaires (**Hughner et al, 2007**).

De plus, Selon les études de Hill, Bonti ankamah et d'autres : les consommateurs voient que les produits biologiques sont de meilleure **qualité** que les aliments conventionnelles et celle si

## Résultats et discussions :

---

citée comme un facteur de choix , en effet La présence d'un label bio et le prix élevé influence la perception de qualité que les consommateurs se font des produits biologiques (**Hill et Lynchehaun, 2002**), (**Larceneux et al, 2010**) Les produits bio sont souvent perçus comme étant plus frais, d'une plus belle couleur et de meilleur goût (**Bonti-Ankomah et Yiridoe, 2006**) (**Zanoli et Naspetti, 2002**) (**Hughner et al, 2007**)

D'ailleurs, Le respect de **l'environnement** est cité comme un facteur influençant la consommation de produits bio (**Hughner et al, 2007**) (**Krystallis et al,**). Les produits issus de l'agriculture biologique sont perçus par les consommateurs comme étant moins néfastes pour l'environnement (**Hughner et al, 2007**). Bien que l'aspect écologique ait une influence positive sur l'attitude des consommateurs envers le bio, cet élément est secondaire au moment de l'achat. Les consommateurs semblent privilégier les facteurs liés à la santé, au goût et la nutrition, et l'aspect écologique n'est réellement important que pour les consommateurs réguliers de produits bio (**Zanoli et Naspetti, 2002**) (**Hughner et al, 2007**) Cet élément est secondaire au moment de l'achat. Les consommateurs semblent privilégier les facteurs liés à la santé, au goût et la nutrition, et l'aspect écologique n'est réellement important que pour les consommateurs réguliers de produits bio (**Zanoli et Naspetti, 2002**) (**Hughner et al, 2007**).

D'autre part, Les consommateurs pensent que les produits biologiques sont produits localement et soutiennent donc l'économie locale (**Aertsens et al, 2009**). Cette perception, bien que pas totalement exacte, impacte positivement l'attitude des consommateurs envers le bio et leur donne le sentiment de poser un acte citoyen lorsqu'ils achètent des produits biologiques (**Hughner et al, 2007**).

Le prix est cité comme le principal frein à l'achat de produits bio (**Fotopoulos et Krystallis, 2002**) (**Aertsens et al, 2011**) (**Hughner et al, 2007**). De manière générale l'agriculture biologique est plus chère donc la différence des prix entre les produits Bio et les produits conventionnelles peut fortement varier (**Biowallonie, 2015**).

Le prix joue un rôle ambigu étant donné que les consommateurs associent les aliments bio moins chers avec une qualité inférieure et la perte de bénéfices pour la santé (**Hughner et al, 2007**). Dans l'esprit des consommateurs, le prix est un indicateur de qualité pour autant qu'il ne dépasse pas une certaine limite (**Ngobo, 2011**).

Les individus sont aussi freinés dans leur envie d'acheter des produits responsables par l'indisponibilité des produits biologiques, ce frein est toujours repris dans la littérature comme un frein à l'achat (**Fotopoulos et Krystallis, 2002**) Les consommateurs estiment que les produits bio sont difficiles à trouver ou qu'ils se vendent à des endroits peu pratiques (**Zanoli**

## Résultats et discussions :

---

et Naspetti, 2002). De plus, la faible variété de l'offre de produits biologiques ne permettrait pas de satisfaire la demande des consommateurs en matière d'alimentation (**Fotopoulos et Krystallis, 2002**).

Un autre frein mis en évidence dans les études relatives à la consommation de cette catégorie des produits est lié au manque d'information, Les consommateurs connaissent mal la définition de l'agriculture biologique (**Hill et Lynchehaun, 2002**) et cela à une conséquence qu'ils ne sont pas prêts à payer plus cher pour des produits biologiques dont ils ne perçoivent pas la valeur ajoutée (**Fotopoulos et Krystallis, 2002**).

Les consommateurs disent cependant vouloir être mieux informés sur l'alimentation biologique (**Zanoli et Naspetti, 2002**). (**Hughner et al. 2007**).

A côté de ces freins, Il existe de nombreux consommateurs pour qui le bio est des publicités mensongères plus qu'un réel gage de qualité. S'ils n'ont pas confiance en les labels certificateurs et la promesse du Bio, ils refusent alors de consommer des produits biologiques (**Aertsens et al, 2009, p. 10**) (**Krystallis et al, 2008**)

Des études (**Lairon, 2010**), (**Worthington, 2017**), (**Williams, 2002**), (**Palupi et al,2012**) ont été publiées au cours des quinze dernières années. Ont trouvé des preuves que les aliments biologiques sont plus nutritifs (par exemple : des concentrations plus élevées de vitamine C, d'antioxydants totaux et d'acides gras oméga-3 totaux et des rapports oméga-3/oméga-6 plus élevés).

Les résultats des études et des dernières méta-analyses conduites par l'université de Newcastle en 2014 (les fruits et légumes) et 2016 (les produits laitiers et la viande) ont démontré que le mode de production et de transformation bio est à l'origine de réels atouts nutritionnels :

- une teneur supérieure en polyphénols dans les fruits et légumes car ils sont produits naturellement par les plantes pour se protéger en cas d'attaque environnementale
- une richesse naturelle du lait en Oméga 3 car les vaches bio sont nourries essentiellement avec de l'herbe
- des teneurs plus fortes en acides gras poly-insaturés dans la viande bio car les rythmes naturels sont mieux respectés et la croissance des animaux est plus lente (**Agence Bio, 2021**).

La législation française interdit toute allégation santé concernant les aliments biologiques (**Lamine, 2008**).

## Résultats et discussions :

---

### Conclusion :

Ces différentes préoccupations sont semblables au large consensus trouvé dans la littérature sur ce sujet.

Les valeurs ajoutées du bio sur la préservation de l'environnement et la qualité sanitaire des produits alimentaires (Figure n°16) est bien démontrée scientifiquement. Ainsi les fruits et légumes frais bios contiennent significativement moins de résidus de pesticides que les mêmes produits en agriculture conventionnelle, le risque de contamination par des résidus de pesticides détectables est plus faible avec les produits biologiques qu'avec les produits conventionnels (Figure n°18)

Il est bon de souligner que si certains produits végétaux bios sont plus riches en certains composés bioactifs protecteurs il faudra faire attention à ne pas trop les raffiner au point de perdre ce bénéfice santé potentiel par pertes en fibres, antioxydants et autres phytonutriments protecteurs (comme dans les produits ultra-transformés) (**Anthony, 2017**)

Nos résultats (Figure n°16) de questionnaire ont confirmé les mêmes motivations selon (**Hill et Lynchehaun, 2002**), les gens s'orientent vers le bio principalement pour des raisons internes (santé, gout, qualité, valeurs nutritionnelles) plutôt que des raisons externes (respect de l'environnement), il cherche à préserver leur santé en évitant les produits contenant des pesticides et résidus chimiques.

Les freins évoqués coïncident avec nos résultats (Figure n°21) (Figure n°24). Le prix est la plus importante barrière à l'achat de produits alimentaires biologiques (**Fotopoulos et Krystallis, 2002**) (**Aertsens et al, 2011**). Le second facteur c'est le manque de disponibilité en magasin (**Fotopoulos et Krystallis, 2002**) (**Zanoli et Naspetti, 2002**) (**Blanchard et Rimbeuf, 2013**).

Globalement les systèmes d'agriculture biologique permettent de mieux équilibrer les quatre domaines de durabilité : « production », « économique », « environnementale » et « bien-être » (Figure n°16)

Dans quinze revues comparant la densité nutritionnelle des aliments Biologiques et conventionnels, Douze de ces études ont trouvé des preuves que les aliments biologiques sont plus nutritifs (par exemple : des concentrations plus élevées de vitamine C, d'antioxydants totaux et d'acides gras oméga-3 totaux et des rapports oméga-3/oméga-6 plus élevés). Les trois autres études 4, 11, 15 ont conclu qu'il n'y avait pas de différences nutritionnelles cohérentes entre les aliments biologiques et les aliments conventionnels (**Reganold et Wachter, 2016**)

Les produits biologiques contiennent plus de matières sèches et de minéraux (fer et magnésium), plus d'antioxydants (polyphénols et acide salicylique) et plus d'acides gras

## Résultats et discussions :

---

polyinsaturés ; tandis que les données sur les glucides, protéines et lipides restent insuffisamment documentées (**lairon, 2010**).

# **Conclusion générale**

## Conclusion Générale:

---

L'AB joue un rôle important dans le développement local de nombreux pays et particulièrement pour la phoeniciculture dans certains pays voisins qui n'ont pas autant de potentialités agronomiques que l'Algérie. La Tunisie, à titre d'exemple, a fait de grands progrès en AB. Elle est un pays leader dans la production et l'exportation des dattes bio (**GFRuit, 2016**) (**Benziouche, 2017**).

Au terme de ce travail et après avoir réalisé une lecture bibliographique, concernant l'agriculture biologique à travers les principes de mode de production et ses avantages nous retenons qu'elle tient une place importante dans le marché mondial de l'agroalimentaire. En quelques années, les produits bio ont envahi les rayons des grands distributeurs et les étals des marchés, L'engouement des consommateurs est réel et le marché ne cesse de croître

Notre étude a cependant montré que l'application des techniques de l'AB en Algérie reste sous-exploitée, peu organisée, peu encadrée et pour laquelle l'information reste très fragmentée. Ceci s'explique par la conjugaison de plusieurs contraintes technique, socioéconomique et institutionnel, qui entravent le développement de la pratique de l'AB (**Benziouche, 2017**), Les résultats de notre questionnaire nous permettent de confirmer que l'agriculture biologique en Algérie se rapproche techniquement de celle pratiquée habituellement, ce qui est un atout considérable en termes de simplification des apprentissages de nouvelles pratiques agricoles Les consommateurs croient que les produits naturels, frais et locale c'est des produits Bio, ils pensent que les fruits et légumes, la viande, et les œufs qu'ils les consomment sont des produits alimentaire Bio, alors qu'ils ne sont pas certifiés et peut être c'est du bio, peut être non

Le processus de valorisation est encore à son début en Algérie. L'agriculture biologique pourrait aussi répondre à la demande interne en faveur de produits de qualité. L'offre des produits bio assurant la traçabilité, la qualité sanitaire peut faire naître une demande locale non négligeable. La situation de l'agriculture biologique est prometteuse mais difficile, Certains ingrédients importants sont présents mais sont dispersés, La Coordination, la complémentarité et la coopération sont nécessaires (**Abdellaoui, 2012**).

Le nombre d'exploitations agricoles et d'entreprises ayant bénéficié à ce jour d'une certification Bio est faible. La disponibilité d'un potentiel naturel très diversifié à travers tout le territoire national, la dominance d'un système agricole de type extensif utilisant en particulier de faibles intrants chimiques et une faible mécanisation, la diversité des produits de terroir, la possibilité de la production maraîchère précoce dans certaines régions du pays, la proximité de l'Algérie par rapport aux marchés européens, l'existence d'un accord d'association entre l'Algérie et

## **Conclusion Générale:**

---

l'union européenne... etc. sont autant d'atouts qui peuvent promouvoir l'agriculture biologique en Algérie... Le chemin est donc tracé (**Ait Saada et al, 2015**).

Malgré le retard qui vit l'Algérie, l'agriculture biologique offre des perspectives prometteuses dus aux exigences de l'agriculture biologique qui sont en phase avec l'agriculture traditionnelle en Algérie, les pratiques culturales naturel et le savoir-faire ancestral.

Il faut que l'Algérie exploite ses points forts et concentrer sur les complémentaires saisonnières, commerciales et de gamme. Il faut aussi la création des autres entreprises qui font des combinaisons des signes de qualité avec la certification biologique comme « Bionoor », il faut la création aussi des associations qui ont pour but de préserver l'existence et la pérennité de petites exploitations agricoles en respectant les principes d'une agriculture biologique et paysanne, socialement équitable et écologiquement saine qui interdit l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques et permettre à des consommateurs d'acheter à un prix adapté, on a par exemple l'association « Tafas » : Un partenariat local solidaire entre des producteurs et des consommateurs qui proposent des fruits et légumes, du lait et du beurre, des herbes, du pain et des œufs sans produits chimiques.

Enfin le secteur de l'agriculture biologique a besoin d'être plus structuré techniquement, il faut l'implication de la profession dans e développement de la filière biologique et la création d'un label biologique nationale et d'un réseau national de l'agriculture biologique.

Il ne peut y avoir de développement du bio sans une formation initiale puis un accompagnement des conversions, car le passage en bio implique des changements économiques, organisationnels et humains très importants. Le secteur a besoin d'être bien structuré en matière de techniques, de marché (externe et interne), de recherche et de vulgarisation.

# Références

## Références :

---

### A

**Abdellaoui, 2012.** « Développement récent et perspectives de l'agriculture biologique en Algérie », colloque international sur les produits de terroir, Université de Blida, décembre

**Aertsens, Verbeke, Mondelaers, et Van Huylenbroeck, 2009.** Personal determinants of organic food consumption : à review. *British Food Journal*, 111 (10), pp. 1140-1167.

**Aertsens, Mondelaers, Verbeke, Buysse et Van Huylenbroeck, 2011.** The influence of subjective and objective knowledge on attitude, motivations and consumption of organic food. *British Food Journal*, 113 (11), 1353-1378.

**AgenceBio, 2017.** Brève histoire de la Bio. [En ligne] [Citation : 10 Mars 2017.] <http://www.agencebio.org/brevehistoire-de-la-bio>.

**Agence bio, 2019.** L'agriculture bio dans le monde. Les carnets internationaux de l'Agence bio, Edition 219. [www.Agence Bio](http://www.Agence Bio), 2016-L'agriculture biologique, spécial recensement générale de l'agriculture biologique Française ; chiffres 2016. Ed. Agence Bio.

**Agence Bio, 2021.** Mangé Bio est-il meilleur pour ma santé, consulté en 2021.

**Agence de Développement Social ADS, 2021.** 5 Rue Cadi Dinia - Souissi – Rabat. Guide en Matière de Labellisation et de Certification. 14 pages, Consulté en 2021.

**Ait Saada, Selselet-Attou et Boudroua, 2015.** Certification Bio - Une démarche de Qualité pour une meilleure prise en charge de l'Agriculture Biologique en Algérie, Laboratoire de Technologie Alimentaire et Nutrition- Université de Mostaganem, Algérie

**Allaire, 2010.** Applying Economic Sociology to understand the meaning of 'quality' in food markets. *Agricultural Economics* 41, 167-180

**Anthony Fardeth, 2017.** Alimentation Bio & santé : une revue de la littérature scientifique, French National Institute for Agriculture, Food, and Environment (INRAE) **Article · July 2017**

**Auber Amsallem et Edith, 2010.** Indication géographique, développement local et préservation des diversités biologique et culturelle, Agence française de développement et fonds français pour l'environnement mondial, série savoir commun n° 9.t, **C., 1970.** L'agriculture biologique. Paris : Éd. Le courrier du livre, 367

### B

**Benziouche, 2017.** L'agriculture biologique, un outil de développement de la filière de dattes dans la région des Zibane en Algérie. Article in cahier de charge, rédigé par Benziouche Salahe Eddine en 2017.

## Références :

---

**Bionoor, 2017.** Où en est le Bio en Algérie ? Article rédigé : 18 Mai 2017, Site officiel de la maison bionoor.

Où en est le Bio en Algérie ? - Bionoor

**Biowallonie, 2015.** Les chiffres du Bio 2014. Consulté le 09/07/2015, sur <http://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2015/01/Le-bio-en-chiffre-20131.pdf>

**Blanchard et Rimbeuf, 2013.** La nutrition infantile. Un marché en quête de croissance.

Consulté le 20/05/2015, sur

[http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/consumerbusiness/La\\_nutrition\\_infantile\\_en\\_quete\\_de\\_croissance.pdf](http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/consumerbusiness/La_nutrition_infantile_en_quete_de_croissance.pdf)

**Bonti-Ankomah, et Yiridoe, 2006.** Organic and Conventional Food : A Literature Review of the Economics of Consumer Perceptions and Preferences. Consulté le 22/04/2015, sur

Organic : Agriculture Center OF Canada

<http://www.organicagcentre.ca/Docs/BONTI%20&%20YIRIDOE%20April%2028%202006%20Final.pdf>

**Busch 2005.** Third Party Certification in the global agrifood system. Science Direct, Food Policy 30 (2005) : 354-369

C

**Carné-carnavalet, 2011.** Agriculture biologique une approche scientifique. Paris : France

**Camelia Amrani, 2021.** Visage voyage Algérie, 5 choses à savoir sur Dahbia, l'huile d'olive algérienne primée à Dubaï, Publié le : 28 févr. 2021.

**Chapellon, 2006.** Installations et conversions en Agriculture Biologique. Territoires Et Ressources, Politiques Publiques et Acteurs (TERPPA). Montpellier : Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier, 2006, 166p.

**Chapellon, 2006.** Installations et conversions en Agriculture Biologique. Territoires Et Ressources, Politiques Publiques et Acteurs (TERPPA). Montpellier : Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier, 2006, 166p

D

**Darré, 1996.** L'invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance. Paris, Karthala, 184

**Darré, Le Guen & Lémery, 1989.** Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. Paris, Economie rurale, n° 192-193, juillet-octobre, p. 115-121

## Références :

---

### E

**Ecocert, 2012.** Organisme de contrôle et de certification au service de l'homme et de l'environnement. Ecocert.

**Ecocert, 2013.** Groupe ECOCERT. Processus de certification- Agriculture Biologique. ID-SC-003-07.2013. 11 pages

**Ecocert, 2014.** Les écoproduits. Consulté le 20/06/2015, sur <http://www.ecocert.com/ecoproduits> EKO. (2014).

**El Watan, 2019.** Le quotidien El Watan, Article rédigé en 26/09/2019

### F

**Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, 2017.** Histoire de l'agriculture biologique et création de la FNAB. [En ligne] [Citation : 10 mars 2017.] <http://www.fnab.org/un-reseau-des-valeurs-des-hommes/historique/2-lhistoire-de-lagriculture-biologique-a-travers->

**FOAM et FIBL. (2002).** « Manuel de formation sur l'agriculture biologique dans les milieux tropicaux ».

**Fouilleux et Loconto, 2016.** Voluntary standards, certification, and accreditation in the global organic agriculture field : a tripartite model of techno-politics. *Agriculture and Human Values* : 1-14

**Fotopoulos et Krystallis, 2002.** Organic product avoidance : Reasons for rejection and potential buyers' identification in countrywide survey. *British Food Journal*, 104 (3- 5), pp. 233-260.

### J

**JORA, 2008.** 11. Journal Officiel de la République Algérienne N° 46. 8 Chaâbane 1429 10 août 2008. 10 pages.

**JORA, 2007.** Règlement (CE) N° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91. Luxembourg : s.n., 2007.

**JORA, 2013.** Décret exécutif n° 13-260 du 28 Chaâbane 1434 correspondant au 7 juillet 2013

### H

**Hadjou et cheriet, 2013 :** Lamara Hadjou et Cheriet Foued Agriculture biologique en Algérie : potentiel et perspectives de développement, Les cahiers du CREAD n°105/106-2013

**Hill, et Lynchehaun, 2002.** Case study : Organic milk : Attitudes and consumption patterns. *British Food Journal*, 104 (7), pp. 526-542.

## Références :

---

**Hughner, McDonagh, Prothero, Shultz, et Stanton, 2007.** Who are organic food consumers ? A compilation and review of why people purchase organic food. *Journal of Consumer Behaviour*, 6 (2-3), pp. 94-110

I

**IFOAM, 2008.** Definition of organic agriculture [en ligne]. (2008) Disponible sur : <http://www.ifoam.bio/fr/organic-landmarks/definition-organic-agriculture> (consulté le : 02/02/2017)

**IFOAM, 2005 :** principes de l'agriculture biologique

**Institut National de l'Origine et de la Qualité, 2017.** Les signes de qualité et d'origine : Agriculture Biologique. [En ligne] [Citation : 12 février 2017.] <http://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origineSIQO/Agriculture-Biologique>. Quelques-ouvrages.

[Principes de l'agriculture biologique | IFOAM](#)

G

GFRuit. 2016. Statistiques du groupement interprofessionnel des fruits tunisien. [www.GFRuit.com](http://www.GFRuit.com). Consulté le 25/12/2016.

K

**Krystallis, Vassallo, Chryssohoidis et Perrea, 2008.** Societal and individualistic drivers as predictors of organic purchasing revealed through a portrait value questionnaire (PVQ)-based inventory. *Journal of Consumer Behaviour*, 7 (2), pp. 164–187.

L

**Lairon, 2010.** Nutritional quality and safety of organic food. A review. *Agronomy for Sustainable Development* 2010, 30 :33-41.

**Larceneux, Benoit-Moreau et Renaudin, 2010.** Why might organic labels fail to influence consumer choices ? Marginal labelling and brand equity effects. *Journal of Consumer Policy*, 35 (1), pp. 85-104.

**Legault C, (2003).** Quelles sont les étapes de la procédure de certification biologique ? Bibliothèque nationale du Québec. P 42.

**Liste des organismes de certification agréés et des autorités de contrôle, 2013.** 29 avril 2013. Aux fins de la conformité et cahier des charges spécifique visé à l'article 23a de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique (RS 910.18). 13 Pages.

**Lockie, Murphy et Spinks, 2006** –Standard de référence, coût de transaction de l'économie la qualité. *Economie rural* .17, 760-767

## Références :

---

**Lounis, Sahmi, 2016** : MEMOIRE DE FIN D'ETUDE En vue de l'obtention du diplôme de Master Adoption de l'agriculture biologique en Algérie : cas de la datte Deglet nour. 2016, 2017  
M

**MADR, 2017** : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

**Maguire, Owens et Simon, 2006**. Focus on Babies : A Note on Parental Attitudes and Preferences for Organic Babyfood. Journal of Agribusiness, 24 (2), pp. 187-195.

**Ministère de l'agriculture et de développement rurale, Algérie, 2008**. Loi N°08-16 Du aouel chaabane 1429 correspondant au 3 aout 2008 portant orientation agricole.

**Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2013**. Programme Ambition Bio 2017. 2013.

O

**Ouda, 2016**. FSPE\_ Fond Spécial pour la Promotion des exportations en Algérie, nouvelles mesures incitatives à l'export. Algex.

P

**Palupi, Jayanegara, Ploeger, Kahl, 2012**. Comparison of nutritional quality between conventional and organic dairy products : a meta-analysis. Journal of the Science of Food and Agriculture 2012, 92 :2774-81

**Priska Dittrich, 2012**. L'agriculture biologique note d'information. Européen Commission. Agricole

R

**Rabhi, 2008**. Manifeste pour la Terre et l'humanisme : Pour une insurrection des consciences. Paris : Actes Sud

**Reganold et Wachter, 2016**. Reganold JP, Wachter JM. Organic agriculture in the twenty-first century.

**Règlement (CE) No 834/2007** du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) no 2092/91, J.O.U.E., L189, 20 juillet 2007, p.1. Consulté le 09/05/2015, sur <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:189:0001:0023:FR:PDF>

**Rundgren, 1998**. Building trust in organics. Guide to setting up organic certification programs. IFOAM publications. ISBN 91-558-7755-9. 149 p.

S

## Références :

---

**Sylvander,1997.** Le rôle de la certification dans les changements de régime de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie. In : Revue d'économie industrielle, vol. 80, 2e trimestre 1997. pp. 47-66

N

**Ngobo, 2011.** What Drives Household Choice of Organic Products in Grocery Stores ? Journal of Retailing, 87 (1), pp. 90-100.

G

**Guet, 1999.** Mémento de l'agriculture biologique : guide pratique à usage professionnelle. Paris, Agri d'écision,349p

W

**Worthington,2017.** Nutritional quality of organic versus conventional fruits, vegetables, and grains. Journal of Alternative and Complementary Medicine 2001, 7 :161-73.

**Williams,2002.** Nutritional quality of organic food : shades of grey or shades of green ? Proceedings of the Nutrition Society 2002, 61 :19-24.

Z

**Zanoli et Naspetti, 2002.** Consumer motivations in the purchase of organic food. British Food Journal, 104 (8/9), pp. 643-653.